



PROCÈS-VERBAL DE PLENUM DU 20 JUIN 2017 DU CONSEIL GENERAL DU MARDI, 20 JUIN 2017 19H00 – SION

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 avril 2017...	4
II- Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2016 de la Municipalité de Sion.....	4
III- Approbation formelle des comptes 2016 de l'ancienne commune des Agettes et du bilan de la fusion au 1er janvier 2017, en application de l'art. 6 de la décision du Grand-Conseil du 9 mars 2016 concernant la fusion des communes de Sion et des Agettes.....	18
IV- Développement et vote du postulat PDC : « Engagement de 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion ».....	20
V- Crédits n°2017/03 et 2017/04 : rapports de la commission de gestion.....	23
VI- Informations de la Municipalité.....	25
VII- Divers.....	28



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance ordinaire du conseil général de la commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 21 mai dernier et peut délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail.

Vous avez reçu votre carte. Cette dernière doit être introduite dans l'emplacement prévu à cet effet sur votre pupitre. Le logo de votre parti doit être visible face à vous. La lumière bleue passe à l'orange mais ne doit plus clignoter. Selon une demande de quelques conseillers généraux, je vais vous reparler de la manière de prendre la parole et de la manière de voter. Vous avez, à côté du micro, une touche où l'on voit un personnage qui parle. La demande de parole se fait par cette touche. Votre micro devient vert et au moment où vous pouvez parler, il devient rouge. Pour les votes c'est la touche verte, touche rouge et touche blanche qui sont au milieu. Les touches grises de chaque côté ne sont pas utilisées lors de nos plenums.

Nous allons faire un test de vote pour nous assurer que tout fonctionne correctement. Les conseillères et conseillers généraux qui sont d'accord de faire ce test appuient sur la touche verte. Celles et ceux qui refusent sur la touche rouge, et sur la touche blanche pour les abstentions.

Le vote est lancé. Ce test a été accepté par 44 oui, 5 non et 3 abstentions. Compte tenu du nombre de membres présents, nous pouvons continuer cette soirée ensemble.

Je dois excuser les absences : des chefs de service, Messieurs Jean-Albert Ferrez et Renato Salvi, du secrétaire administratif, Monsieur Stéphane Claivaz, du conseiller communal, Monsieur Raphaël Marclay, annoncés avec du retard, la conseillère générale Karine Darbellay et le conseiller général, Christian Mirailles. Ce soir, vous avez peut-être vu des têtes nouvelles dans ce Parlement. En effet, suite à la démission des conseillers généraux, Monsieur Jean Elie Fornage du groupe UDC et Monsieur Stéphane Riand de l'ADG et de la conseillère générale UDC, Madame Marie-Paule Cerise, je souhaite la bienvenue à Madame Lauryn Marzorati du groupe UDC et à Monsieur Juan Carlos Pallara pour le groupe ADG. Tous deux ont été proclamés élus par le conseil municipal, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Lors d'un prochain plenum, nous accueillerons le deuxième nouveau conseiller pour le groupe UDC. Parmi les excusés figure Monsieur Stéphane Claivaz. Après 17 années en tant que secrétaire administratif à l'hôtel de ville, il prendra une retraite bien méritée dès la fin de cette semaine.

Je lui souhaite, en mon nom et au nom du conseil général, tout le meilleur dans sa nouvelle fonction de retraité.

A été nommé à ce poste, Monsieur Pierre-Yves Debons qui participe ce soir à son premier plenum. Pour vous le présenter, je passe la parole au président de la municipalité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente Pierre-Yves Debons qui va se lever, qui succède à Stéphane Claivaz. J'ai pris note de vos remerciements et je les transmettrai au nom du conseil municipal également. C'est vrai que l'on prend congé à la fin de la semaine de Stéphane Claivaz qui, comme l'a dit la présidente, à œuvrer pendant 17 ans au poste de secrétaire administratif. Pierre-Yves Debons a 47 ans. Il est directeur du marketing du Nouvelliste actuellement. Il a pris ses fonctions au premier juin à 40%, au premier juillet à 60% et au premier août, il sera à 100% ce qui lui permet de pouvoir concilier la fin de son activité professionnelle au Nouvelliste et s'acclimater gentiment aux fonctions et nouvelles tâches du secrétaire administratif. Je vous remercie de souhaiter une bienvenue et de réserver un bon accueil à Pierre-Yves Debons.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le secrétaire administratif, je vous souhaite une belle soirée de délibérations. Le festival de l'orgue ancien de Valère, par le biais de



Monsieur le conseiller municipal Raphaël Marclay, m'a transmis un mail que je vais vous lire. Du 15 juillet au 19 août 2017, le festival de l'orgue de Valère fera revivre pour la 48ème fois, le plus ancien orgue jouable au monde lors de 6 concerts d'exception. Ce festival participe au rayonnement international de notre ville et connaît année après année un succès grandissant. En ce début de législature, le festival souhaite donner la possibilité aux conseillères et conseillers généraux d'assister à un concert donné en la basilique de Valère.

Ce sera l'occasion de découvrir ou de redécouvrir ce vénérable instrument, l'originalité et la richesse de la programmation. Le festival de l'orgue a donc le plaisir d'offrir à chaque conseillère et conseiller une entrée individuelle et un programme du festival. Le festival profite de l'occasion pour remercier la ville de Sion pour son soutien indispensable et souhaite aux conseillers, au conseil général une fructueuse législature. A la fin de cette soirée je vous prie donc de venir chercher votre graal pour ce festival et je remercie le festival de l'orgue ancien de Valère ainsi que Monsieur Raphaël Marclay pour ce présent. Après ces salutations, félicitations et remerciements passons aux choses sérieuses. Le plenum de ce soir sera consacré essentiellement à l'analyse chiffrée du fonctionnement de notre municipalité en 2016.

Les chiffres, que nous analyserons ce soir sous le point 2 de notre ordre du jour, ne tiennent pas compte de la fusion avec l'ancienne commune des Agettes. Avant de rentrer dans le vif du sujet, j'aimerais revenir sur ces premiers mois dans votre nouvelle fonction. Le travail dans les commissions a été important, la collaboration entre les anciens et les nouveaux se passe bien, les présidents, vice-présidents et rapporteurs ont, selon mes informations, bien pris leur fonction et les commissions ont atteint leur vitesse de croisière. Les délais ont été d'ailleurs parfaitement respectés pour ces comptes et je vous en remercie. La séance des questions au président nouvelle mouture, avec les 3 commissions réunies en une soirée de travail, s'est bien déroulée. Selon le règlement du conseil général, votre adresse mail @sion.ch se trouve sur le site internet de la ville. Je vous demande d'être attentif à votre boîte mail. C'est par ce biais-là que vous recevrez toutes les informations et convocations pour le conseil général. De plus, j'ai une information de Monsieur Benoit Tacchini que l'adresse de l'extranet va changer cette semaine et vous recevrez une information par le biais d'un mail de Monsieur Jean-Charles Léger. Pour que cette soirée de travail se passe le mieux possible, je voudrai encore aborder quelques consignes.

Je vous rappelle que lors de vos prises de parole vous ne devez pas vous exprimer trop rapidement, pas trop près du micro afin que la retransmission se passe dans les meilleures conditions. Le volume est réglé par Monsieur Gapany. Vous ne pouvez prendre la parole que lorsque la lumière de votre micro est rouge. Une nouveauté avec ce système, le président et les conseillers municipaux ont aussi reçu une carte. La prise de parole se fait de la même manière que pour les conseillers généraux, c'est-à-dire que vous devez aussi faire une demande de parole et attendre que je vous la passe. Nous pouvons maintenant passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour.

Ce dernier a été validé par le bureau du conseil général et par le président de la municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. Je dois apporter une modification au point 4 de l'ordre du jour. Une erreur s'est glissée dans le titre du postulat. C'est 16 apprentis supplémentaires dont on parle et non pas 12. Le titre de ce postulat est donc "engagement de 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion". Seul le titre est faux. Le développement parle réellement de ces apprentis. Les chefs de groupe ont été avertis de cette erreur. Le postulat, avec le titre correct, a été déposé au bureau du conseil général et mis en ligne sur l'extranet. N'ayant pas d'autres modifications de cet ordre du jour, je vais vous en faire la lecture.

Point 1, approbation du procès-verbal de la séance du conseil général du 25 avril 2017.

Point 2, examen et approbation des comptes des crédits supplémentaires 2016 de la municipalité de Sion.

Point 3, approbation formelle des comptes 2016 de l'ancienne commune des Agettes et du bilan de la fusion au premier janvier 2017 en application de l'article 6 de la décision du Grand Conseil du 9 mars 2016 concernant la fusion des communes de Sion et des Agettes.



Point 4, développement et vote du postulat PDC, engagement de 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion.

Point 5, crédits supplémentaires numéro 2017/ 03 et 2017/ 04 : rapport de la commission de gestion.

Point 6, informations de la municipalité.

Point 7, divers.

Tous les documents nécessaires à ce plenum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 8 juin 2017. Le PV du plenum du 25 avril 2017, a été mis en ligne le dimanche 18 juin avec du retard, il est vrai. Mais par son mail, notre secrétaire, Monsieur Jean-Charles Léger, vous a donné l'explication de ce retard.

Nous avons eu une réunion vendredi 16 juin dans ces locaux avec Monsieur Tacchini et Gapany et avec le responsable de la société Recapp pour une série de tests d'enregistrement. Des modifications ont été apportées au système. Tout devrait, en principe, rentrer dans l'ordre. Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2017 a été rédigé par notre secrétaire, Monsieur Jean-Charles Léger. Je vous demande, s'il y a des remarques ou des corrections à apporter. Je passe la parole à madame Denise Betchov.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 avril 2017

Betchov Gabioud Denise, Conseillère générale, AdG. Madame la présidente et Monsieur le secrétaire, je vous remercie infiniment pour ce PV mais j'aimerais juste apporter une correction sur la page 20. C'est au troisième paragraphe, appliquera des amortissements ce serait plutôt impliquera des amortissements mais je peux vous aviser par e-mail c'est plus facile.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Ces remarques seront apportées au PV par le secrétaire. Le procès-verbal est accepté par **55 oui, 0 abstention, 0 non**. Je remercie Monsieur Jean-Charles Léger pour son travail et je remercie aussi madame Christine Bourban Carthoblaz pour sa relecture.

II- Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2016 de la Municipalité de Sion

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour, examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2016 de la municipalité de Sion. J'invite les rapporteurs des commissions à prendre place à la tribune pour présenter les rapports de leur commission avec leur carte de vote, s'il vous plaît. Monsieur Charles-André Rey pour la commission de gestion, Monsieur Alain Turatti pour la commission édilité et urbanisme et Monsieur Jérôme Amos pour la commission sociale et culturelle.

Pendant que les rapporteurs prennent place, je voudrai rappeler ici l'article 18 alinéa 5 de notre règlement "Attribution des membres de la commission". Un commissaire ne peut participer aux travaux de plusieurs commissions pour l'étude d'un même objet. Or, Monsieur Jean-Philippe Moren a suppléé à la CSC pour la séance des questions et le lendemain à la CoGest pour le même sujet, les comptes 2016. Si un conseiller ne peut pas se faire remplacer par un autre conseiller que je qualifierai d'éligible, en vertu de l'article 18 et plus, il devra alors laisser sa place vacante pour la séance en question.



Merci donc à l'avenir de respecter le cadre du règlement du conseil général. Je remercie les chefs de groupe d'y veiller. Avant de commencer à proprement parler l'examen de ces comptes, deux mots sur le déroulement de cette analyse. Nous allons commencer par l'entrée en matière et nous voterons sur l'entrée en matière. Puis, les rapporteurs présenteront chaque division à tour de rôle et une discussion sera ouverte à la fin de chaque division.

Enfin, les rapporteurs nous feront part des conclusions et votes de leurs commissions. A ce moment-là, j'ouvrirai la discussion générale sur les comptes 2016. Puis, nous passerons au vote. Messieurs les rapporteurs, vous devez demander la parole formellement pour l'entrée en matière, pour chaque division analysée et pour les conclusions et vous pourrez vous exprimer quand le micro sera rouge. Je vous demande donc d'appuyer sur la touche adéquate au moment où j'annonce soit l'entrée en matière soit la division analysée. Ce procédé est obligatoire pour toutes les prises de parole que ce soit pour la présentation des comptes, la présentation du postulat, des crédits supplémentaires et des questions écrites. Nous commencerons donc par l'entrée en matière.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission de gestion a examiné le projet des comptes 2016 de la ville. Elle a siégé à 9 reprises pour préparer et établir son rapport. Dans le cadre de l'étude des présents comptes, la commission a reçu le 1er mai 2017 Monsieur Patrick Dondainaz, chef du service des finances. Elle a été reçue également le 3 avril 2017 par le service de l'édilité représenté par madame Carole Schmid, conseillère communale et Monsieur Renato Salvi, chef de service. La séance des questions a eu lieu le 30 mai 2017 en présence de Monsieur Philippe Varone, président de la ville et de Monsieur Patrick Dondainaz, chef du service des finances. Pour l'examen du projet des comptes 2016, la commission a siégé dans la composition telle que présentée dans le rapport dont vous avez déjà certainement pris connaissance. La CoGest attire votre attention sur le fait que nous avons regroupé tous les crédits supplémentaires des divisions dans un seul chapitre et que par conséquent, il n'en est pas fait mention dans les chapitres consacrés aux différentes divisions. Entrée en matière et vote d'entrée en matière au niveau du compte de fonctionnement, je vous en fais lecture. Les charges du compte de fonctionnement s'élèvent à 188'407'000 francs et les amortissements comptables à 20'024'000 francs. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 212'340'000 francs.

Le compte de fonctionnement boucle pour la seizième année consécutive sur un excédent de revenus de 3'900'000 contre 4'300'000 pour l'exercice 2015. Vous trouverez en page 5 et 6 différents graphiques qui illustrent la situation avec les comparaisons entre les budgets et les comptes pour les exercices 2015 et 2016. Entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, l'effectif du personnel calculé en équivalent plein temps a augmenté de 21,76 postes à 445,5 EPT au total. En page 6 du rapport, vous trouvez deux graphiques qui présentent ces différents éléments.

Compte d'investissements, les dépenses d'investissements au 31.12.2016 se sont montées à 29'775'000 francs, en augmentation de plus d'1 million par rapport à 2015 alors que les recettes d'investissements sont restées stables à 2'601'000 francs.

Nous avons donc un montant d'investissement net de 27'173'000 francs. Avec cet excédent ou ce montant d'investissements de plus de 27 millions et un montant d'autofinancement de 23'933'000 francs, nous nous trouvons avec une insuffisance d'autofinancement de 3'241'000 francs soit une marge d'autofinancement de 88,1% qui selon les ratios de l'Etat du Valais, qui seront développés plus loin, est considérée comme bonne avec 4 points.

Les priorités d'investissements au budget 2016 étaient en priorité : la gouvernance de l'aéroport, le parking des Roches Brunes, les lieux d'accueil de la petite enfance et la réfection du réseau routier. Pour les priorités d'études, nous avons le déplacement du centre RLC, le pôle de musique, l'école de Champsec, l'infrastructure immobilière pour la nouvelle gouvernance, la politique d'accueil pour les aînés, la réfection du réseau routier, l'agrandissement du parking de la Planta, la relocalisation du centre des ambulances et le centre aquatique.

Vous trouvez en page 9 et 10 les différents investissements réalisés en 2016 ainsi que les subventions accordées et les dépenses à amortir. Je vous laisse le consulter le détail. En page 11,



crédits d'engagement, les comptes 2016 présentent 5 crédits d'engagement pour un montant total de plus de 40'600'000 francs. Le total du bilan au 31 décembre 2016 était de 455'663'000 francs en augmentation de 3'200'000 par rapport à 2015.

La fortune nette se monte à 156'455'000 francs en augmentation de 3'900'000 par rapport à l'exercice précédent. La dette consolidée, la dette de la ville au 31 décembre 2016 s'élève à 166'697'471 francs, en augmentation de 11'140'000 francs par rapport au 31 décembre 2015. En page 11, vous trouvez un tableau récapitulatif. Nous pouvons retenir le niveau historiquement bas du taux d'intérêt moyen pondéré et payé par la commune à 2,1% soit un peu plus de 3 millions d'intérêts pour l'exercice 2016. L'endettement net de la ville se monte à 69'741'000 francs en augmentation de plus de 3,3 millions. Cela fait évoluer la dette par habitant à 2'080 francs au 31 décembre 2016.

Selon les indicateurs de l'Etat du Valais, nous avons un bon degré d'autofinancement de nos investissements de 88,1% avec 4 points, une capacité d'autofinancement satisfaisante de 11,6% avec 3 points, un taux d'amortissement ordinaire suffisant de 10% avec 5 points, un endettement faible de 2'080 francs par habitant avec 5 points, un très bon taux du volume de la dette de 135,8% avec 5 points, soit un total de 22 points.

J'en arrive au vote d'entrée en matière. Les 15 membres présents de la commission de gestion approuvent à l'unanimité l'entrée en matière sur les comptes 2016 de la ville de Sion.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission environnement et urbanisme tient d'abord à remercier le président de la ville, les conseillères communales et les conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur les comptes de fonctionnement et d'investissements. La commission s'est réunie à 7 reprises pour examiner les comptes de l'année 2016 et a notamment reçu Monsieur Dondainaz pour une présentation. Elle a également participé à la séance commune pour la réception des réponses aux questions soumises et tient à remercier le président pour ses réponses et l'ensemble des personnes pour leur disponibilité.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. La commission a pris connaissance des documents en relation avec des comptes et a veillé, dans la mesure du possible, à analyser les éléments concernant ses compétences à savoir l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics et autres rubriques qui s'y rapportent. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. La commission sociale et culturelle s'est réunie à 7 reprises pour l'examen des comptes de l'exercice 2016 de la ville de Sion. La commission a tenu une séance en présence de Monsieur Patrick Dondainaz, chef du service finances et comptabilité de la municipalité. Elle a été reçue le mardi 30 mai 2017 avec les autres commissions par le président de la ville pour la communication des réponses aux questions écrites. La commission lui adresse ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies. Pour l'examen des comptes de l'exercice 2016, la commission a siégé dans la composition telle que présentée dans le rapport. Les comptes de l'exercice 2016 de la municipalité ont été examinés dans les détails par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et des comptes d'investissements et plus particulièrement sur les subventions accordées dans le domaine culturel et social.

La commission a pris acte de la bonne santé financière de notre ville et que les comptes sont considérés comme bons. La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 10 membres présents, propose au conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant les comptes 2016.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je vous remercie et j'ouvre maintenant la discussion générale sur l'entrée en matière. Comme il n'y a pas de prise de parole. Nous allons procéder au vote. **L'entrée en matière est acceptée par 56 oui, 0 abstention, 0 non.**

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous continuons l'examen des comptes et crédits supplémentaires 2016. L'examen se fait donc par division administrative. D'abord les



comptes de fonctionnement puis les comptes d'investissements. J'ouvre ensuite la discussion après chaque division.

Division 1, administration générale.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. En préambule, je tiens à dire que je ne vais pas vous faire une lecture exhaustive de toutes les divisions. La commission les a effectivement traitées mais il y a certaines pour lesquelles il n'y a pas de remarque particulière. Voilà pourquoi j'ai pris la parole maintenant. Pour la division générale, je n'ai rien de particulier à dire.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Administration générale sous la division, institutions privées. La commission a particulièrement examiné l'élément suivant : aide à la création. Est-ce que la commission sociale et culturelle pourrait avoir un détail de l'attribution de ces montants ? Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en lire le détail ici, sachant que c'est un tableau d'environ 30 lignes. Dans l'ensemble, la CSC est satisfaite et se réjouit de voir que le bilan est respecté.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur l'administration générale. Nous n'avons pas de prise de parole, nous allons passer à la division 2, les finances.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Comme dit tout à l'heure, j'ai sur certaines divisions des éléments à apporter. Donc, en page 17 dans la division finances, vous trouvez un tableau qui présente les montants d'impôts par classe de revenu et nombre de contribuables. Pour ne citer que peu de chiffres, parce que vous les avez certainement tous lus, sur 22'714 contribuables il y a plus de 5'000 qui ne paient aucun montant d'impôt.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Investissements propres. La commission a posé la question, est-ce que la ville favorise les investissements pour les bâtiments de loisirs, par rapport aux aspects environnementaux et écologiques, en matière d'exemplarité ? La ville nous a répondu que, oui à chaque assainissement et réfection, la ville est sensible à ces aspects d'optimisation et de réalisation et en tient compte dans la mesure du possible. Par exemple, des remplacements d'éclairage existant par un éclairage LED ont été effectués à la piscine couverte et au terrain synthétique de l'ancien stand. La commission a également posé la question, est-ce qu'il existe un bilan énergétique notamment pour les centres sportifs. La municipalité a répondu que non.

La commission relève qu'il serait tout de même intéressant que la municipalité y réfléchisse à l'avenir. Et elle demande que la municipalité fasse une proposition au conseil général pour établir ce type de bilan au moins, pour les piscines couvertes, la patinoire et les stades principaux : Tourbillon, ancien stand et éventuellement pour les salles de gym des centres scolaires.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur la division des finances.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Parmi les investissements réalisés durant la période 2016 figurent les 1,8 millions consacrés à la réfection du stade de Tourbillon. Au vu des comptes précédents on constate que les sommes destinées à la réfection et à diverses améliorations de ce terrain ne datent pas de cette année. Les contraintes de l'association Suisse de football et celle de l'UEFA ne cessent d'augmenter au fil du temps. La commune prend en charge actuellement la rénovation de la pelouse en y installant notamment un système de chauffage destiné à rendre le stade praticable tout au long de l'année. Cette charge ainsi que bien d'autres sont, semble-t-il, considérées comme des charges liées que la commune doit donc obligatoirement financer. Est-ce bien le cas ?

Pour Les Verts cette disposition mériterait d'être mise prochainement en discussion. Au-delà de ça, le FC Sion possède une équipe de bon niveau capable de rivaliser avec les meilleurs de ce pays. Régulièrement ce club participe à l'un ou l'autre championnat européen.



Pour ces différentes raisons, son budget, mais également ses ressources, n'ont cessé de progresser au fil du temps. Au vu de tout ce qui précède, se pose la question du juste loyer facturé par la commune, pour l'utilisation de ce stade. L'année dernière notre ancien président, Monsieur Maurer est entré en discussion avec le président du club pour revoir le loyer à la hausse. Au vu de la somme versée jusque-là, 150'000 francs par année, on peut sans hésitation prétendre qu'il était temps. Apparemment le nouveau loyer a doublé. Il n'en reste pas moins qu'on peut se demander si cette somme est suffisante au vu des millions investis dans la réfection de ce stade durant les dernières années. Pour fixer un chiffre tirant vers l'objectivité, ne faudrait-il pas s'inspirer de ce qui se fait dans l'immobilier, à savoir augmenter le loyer et les charges dès qu'une réfection d'importance est réalisée. A titre de comparaison, on devrait s'intéresser aux sommes qui sont demandées à ce niveau à d'autres clubs. En 2016, par exemple, le FC Le Mont, club qui fréquentait la challenge ligue, a dû verser en guise de location du stade près de 150'000 francs à la commune propriétaire. Or, le stade en question, campagnard s'il en est, est bien loin de disposer des infrastructures pareilles à celles mises à disposition du FC Sion. De plus, il ne répond évidemment pas aux exigences de l'UEFA et de manière limite à celles de l'ASF. Au niveau de ce loyer, les Verts auraient tendance à partager l'avis de la commission environnement et urbanisme, qui dans son rapport sur les comptes, précise que la CEU souhaite que le montant du loyer soit négocié à intervalle régulier, notamment en fonction des améliorations du stade, des conditions de mise aux normes et au minimum à chaque législature.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer à la division 3, instruction publique.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Instruction publique, compte de fonctionnement 302.352, participation à des charges de communes. La commission constate un problème de planification avec une augmentation de plus de 9% des élèves entre les années 2015 et 2016. Est-ce que cette différence n'aurait pas pu être identifiée ? La réponse de la municipalité : les cycles d'orientation accueillant des élèves des communes d'Arbaz, Grimisuat, Saint-léonard, du Mont-Noble et de Sion, sont regroupés en association et ne sont pas rattachés à l'administration de la ville de Sion. Les directions des Collines et de Saint-Guérin établissent et gèrent leurs budgets et comptes. Les frais d'écologie facturés à la ville de Sion correspondent finalement au prorata du nombre d'élèves sédunois.

La commission peut conclure qu'il y a un fort potentiel d'amélioration pour la coordination, à la fois entre les communes et entre les différents directeurs d'établissements scolaires. La commission souhaite que la ville de Sion joue un rôle de leader dans ce domaine.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Instruction publique, division écoles enfantines et primaires, imprimés et fournitures scolaires, ce montant paraît énorme. La commission s'interroge sur le coût engendré par élève. Réponse de la municipalité : Nous constatons une légère augmentation des frais avec Harmos. De nombreux nouveaux manuels ont été introduits ces dernières années et souvent il ne s'agit plus de livres appelés transmissibles, c'est-à-dire utilisés pendant quelques années d'affilée par plusieurs élèves. Mais de moyens d'enseignement à usage unique ce qui augmente bien évidemment les frais.

En ce qui concerne le coût par élève, pour 2016, il se monte à environ 135 francs, pour un total de 2600 élèves, pour l'achat de tous les livres et autres documents de travail demandés par l'Etat. Commentaire de la commission : La CSC prend note et, est désolée que le système Harmos engendre des coûts supplémentaires pour la commune.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur la division 3 instruction publique.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Il semble évident qu'en tant que capitale du Valais, une commune comme Sion ait tout intérêt à accueillir des hautes écoles sur son territoire. Non seulement elle en retire un bénéfice mais de plus elle héberge ces institutions qui participent au développement économique et intellectuel de ce canton. Ce qui est loin d'être négligeable. Par convention, l'installation de ce type d'école sur territoire communal a un coût. Ainsi, Sion est appelée à



participer au financement de la HEI, de la haute école de travail social et de l'EPFL à hauteur de 10% des investissements de départ et de 10% des traitements annuels des enseignants. Régulièrement, de nouveaux efforts financiers non prévus par la convention, sont exigés, demandés ou négociés par ces instituts installés sur notre territoire. Au cours de la discussion sur les comptes, nous avons été informés que la dernière négociation en date, avait porté sur le financement du personnel de recherche entre autre, celui rattaché expressément à l'EPFL. Cette demande vient s'ajouter à la contribution habituelle et constitue une nouvelle charge pour nos finances. Apparemment, le conseil communal a réussi provisoirement à préserver les comptes de cette requête.

Connaissant l'importance que revêt la recherche dans le cadre du développement économique d'une région, ces décisions peuvent paraître regrettables. Pourtant, dans la situation actuelle, on peut être en accord avec ce refus. En effet, il semblerait logique que l'effort financier concédé par notre commune devrait être partagé par nos proches voisins qui bénéficient, eux aussi, de l'implantation des HES et de l'EPFL dans la région. Sont concernées en particulier les communes de l'association pour le développement la région de Sion, l'ARS. Il s'avère pourtant que certaines d'entre elles rechignent à verser la somme de 3 francs par habitant prévue dans la convention actuelle. Un effort financier qui, reconnaissons-le, ne semble pas vraiment insurmontable. A l'heure des projets Agglo, au moment où les limites de notre ville avec les communes voisines sont de moins en moins discernables et qu'on évoque de plus en plus les communes du bassin sédunois, ne vaudrait-il pas reprendre contact avec ces communes ainsi qu'avec l'Etat du Valais pour revoir la convention prévue. Non pas en vue de contester l'engagement financier actuel, mais pour mieux le répartir, dans la mesure où Sion n'est, depuis longtemps, plus seule à être avantagée par l'installation des hautes écoles sur son territoire.

Cette révision de la convention permettrait peut-être de répondre partiellement à cette demande de financement du personnel de la recherche qui, il faut le reconnaître, est l'une des principales assurances de la qualité de l'enseignement diffusé dans les hautes écoles et un des moteurs de la formation et de l'économie d'une région.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. En lien avec la dernière intervention, effectivement les relations avec l'Etat et avec nos communes voisines préoccupent le conseil municipal. Pour votre information, en 2011, la ville payait 1 million pour ses charges de participation aux infrastructures cantonales, notamment aux infrastructures scolaires. Pour l'exercice 2016, c'est 6 millions. Vous voyez, aujourd'hui, c'est quasiment un quart de notre capacité d'autofinancement qui est convenu dans le cadre de ces accords et de cette participation aux infrastructures cantonales. Pour nous, aujourd'hui, clairement, un des objectifs de la législature est de pouvoir discuter avec nos partenaires que ce soit le canton ou nos communes voisines pour essayer de trouver des modalités peut-être d'une nouvelle péréquation financière, en tout cas, essayer de tenir compte de ces charges de centralité, par rapport aux infrastructures cantonales, voire fédérales qui sont installées sur le territoire communal. C'est une préoccupation que nous avons au quotidien.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous arrivons à la division 4, sécurité sociale.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Sécurité sociale, à la page 20. Dans cette division, vous trouvez un tableau représentant les différentes prestations de l'aide sociale. On peut constater que le nombre de situations suivies est stable à 1'068 situations en 2016, pour 1'084 en 2015. Une nouvelle statistique a été introduite en 2016 pour établir le nombre de nouveaux accueils au service avec 520 unités en 2016. Page 21, vous trouvez le détail des bénéficiaires de l'aide sociale par catégorie d'âge et niveau de formation. En page 22, vous trouvez le tableau de répartition sur la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle. Nous pouvons en retenir que le montant à la charge de la commune de Sion se monte à 9'742'000 francs.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Sécurité sociale, compte des investissements. La commission a posé la question suivante : est-ce que la stratégie de location des bâtiments communaux restera inchangée ou tendra-t-on plutôt vers des achats ? La municipalité a répondu que la stratégie relative aux investissements dans les bâtiments communaux dépend d'abord des projets et des opportunités qui se présentent. En sus, une attention particulière est apportée aux critères



économiques de l'objet. La commission souhaite que la municipalité réfléchisse à ces notions dans le plan de législature et souhaite un développement d'une réelle politique foncière proactive.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Division 5, sécurité publique. Apparemment, il n'y a pas de prise de parole. On passe à la division 6, travaux publics.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Compte de fonctionnement, 610.314, entretien de biens immobiliers. La commission a posé la question au sujet de la réfection de la Planta concernant le béton. Est-ce que l'on peut s'attendre aux mêmes problèmes pour d'autres parkings de la ville ? Des études ont-elles été réalisées et si oui quel est le résultat ? Existe-t-il un contrôle systématique des parkings et de leur état et qui s'en charge ? La municipalité a répondu que les parkings de première génération comme le parking de la Cible et le parking de Saint-Guérin, pourraient rencontrer des problèmes similaires au parking de la Planta. Pour les parkings de deuxième génération comme le parking du Scex, ce problème pourrait arriver d'ici 20 ans. L'expertise pour le parking de Saint-Guérin est planifiée pour 2018 alors que celle de la Cible est prévue pour 2019.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Travaux public, section dédommagement de tiers. La commission a constaté une augmentation par rapport au budget des dédommagements de tiers. Il semble que cela soit lié à des absences de personnel. La commission se soucie de la santé des collaborateurs de la commune. Est-ce qu'une réflexion est menée sur la santé globale des collaborateurs ? Sait-on à quoi sont dues ces absences ? Y a-t-il une tendance à la hausse ou à la baisse ? Réponse : Pour l'éducation, l'instruction publique, il s'agit avant tout d'absences de longue durée de deux collaborateurs travaillant dans la conciergerie. Les deux personnes ont eu des accidents non professionnels. Nous sommes très attentifs à la santé mais aussi à la sécurité de nos collaborateurs et nous les interpellons régulièrement à ce sujet. A ce jour, nous n'enregistrons pas de problèmes de burn out auprès de nos employés de conciergerie et de nettoyage. Ce qui n'est malheureusement pas le cas pour les enseignants et enseignantes qui cependant sont des employés d'Etat. Pour la voirie, nous avons, en principe, un taux d'absentéisme de 12 personnes par jour. Depuis une année ce taux est de 10 personnes par jour. Toutes les absences sont justifiées par un certificat médical.

La CSC se réjouit qu'il y ait un suivi sérieux de la santé et de la sécurité du personnel. Cependant, elle restera attentive à l'évolution du taux d'absentéisme tout au long de la législature.

Maury Cindy, Conseillère générale, AdG. L'alliance de gauche tient à relever sa satisfaction générale concernant les comptes 2016 qui sont bons et se réjouit de voir que ces derniers sont très proches du budget qui avait été prévu et accepté par le conseil général. Nous remercions le conseil communal et les services concernés pour leur bonne gestion ainsi que les différentes commissions qui ont œuvré à cet examen minutieux. Cependant, nous tenons à souligner deux points en particulier. Premièrement, nous pensons qu'il faut être attentif à la planification des coûts concernant aggro Sion. En effet, nous avons reçu de nombreux crédits supplémentaires concernant cet objet et ce ne seront certainement pas les derniers. Deuxièmement, nous souhaitons appuyer une des conclusions de la commission de gestion : celle en lien avec les subventions que la commune doit recevoir de l'Etat. Nous sommes conscients que cela ne dépend pas de la municipalité mais nous relevons qu'il est important que la ville rappelle au canton que le versement de ces subventions est important pour elle et nous sommes d'avis qu'il faudrait tenir un échéancier des versements à recevoir des autres communes et du canton afin d'avoir une vision claire des entrées à venir.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. En consultant les comptes des travaux publics, Les Verts ont été particulièrement attentifs à l'aéroport et aux frais que celui-ci engendre qui ne font qu'augmenter année après année. Il n'y a pas si longtemps que je suis ici. Je me souviens que lorsque je suis arrivé, on parlait d'un million par an. Nous en sommes maintenant à 1,7 millions par an. C'est cher, très cher même, pour une infrastructure qui profite, à une minorité des contribuables de cette ville, qui par ailleurs, paient deux fois. Une fois en tant que contribuable cantonal et une fois en tant que contribuable communal alors que dans d'autres communes ce n'est pas le cas. J'ai fait un petit calcul approximatif en divisant 1,7 millions par 35'000 personnes ce qui est déjà plus que la population actuelle de la ville. On arrive à peu près à 48 francs par habitant et par an. Ma collègue



vous a parlé avant de l'ARS qui a des problèmes à payer 3 francs par habitant et par an pour la recherche. Nous, on paie 48 francs par an pour un aéroport. Alors évidemment, Les Verts ne sont pas opposés aux transports et à la mobilité, mais privilégient plutôt des moyens moins polluants tant au niveau de la consommation énergétique qu'à celui des émanations sonores. A ce propos, on se réjouit tous, ou en tout cas, la majorité d'entre nous du fait que l'armée provoque moins de nuisances. Mais on ne se préoccupe pas tellement des nuisances provoquées par l'aviation civile. Comme si l'arrêt des vols militaires résolvait tous les problèmes en la matière. Notre groupe propose donc un moratoire sur les investissements, les infrastructures aéroportuaires, tant que les réflexions sur l'avenir n'ont pas abouti à un concept un peu plus clair que celui que nous avons actuellement. Ce dernier devrait, au minimum, déterminer un mécanisme de mutualisation des coûts dans lequel toutes les communes qui tirent profit de l'existence de l'aéroport, participent à son financement et analyser la nature de l'ampleur des nuisances que cet aéroport occasionne pour ses riverains.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Pour répondre au conseiller Carruzzo, c'est vrai que pour l'aéroport, je vous avais dit je crois lors du précédent conseil, que ce comité de pilotage était en route. Nous avons déjà eu une séance et l'objectif, je le rappelle, est vraiment de définir la stratégie de développement de cet aéroport, sa gouvernance et sa participation financière. Du côté de la ville il est clair qu'aujourd'hui le cercle des personnes qui financent doit être élargi.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous voilà à la division 7, édilité et urbanisme.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Fonctionnement 724 mobilité. La commission a posé la question suivante : Comment peut-on juger les offres de car postal, notamment lorsqu'on demande une augmentation de cadence d'une ligne ? Quel est le contrôle de la ville sur ces offres et les montants proposés notamment par rapport à la position de monopole de car postal ? Réponse : les offres sont fondées sur la base du besoin en véhicules et personnels supplémentaires pour y répondre. Les paramètres suivants ont aussi une influence : le nombre de courses supplémentaires nécessaires pour répondre à la demande par rapport à l'offre préexistante, les kilomètres parcourus, la consommation d'essence, le temps de parcours pour assurer le service. D'une part, les comptes de résultats de l'exploitant bus Sédunois font l'objet d'une analyse annuelle par le canton pour déterminer l'indemnité cantonale versée à la commune, au titre de trafic local respectivement la part des coûts imputés aux communes de la région de Sion. D'autre part, ces coûts sont actuellement analysés dans le cadre des études pour la mise en place du réseau de bus d'agglomération. Aucune divergence notable n'a été identifiée à ce stade. La commission remercie la municipalité pour sa réponse mais pense qu'à l'avenir, une mise en concurrence des prestataires sera nécessaire et notamment dans le cadre des mesures de l'agglo.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Édilité et urbanisme, honoraires et prestations de service. Pourquoi engage-t-on des agents de sécurité alors que nous avons une police municipale pour faire ce travail ? Réponse de la municipalité : sur l'ensemble du territoire de la commune de Sion, plusieurs bâtiments ou infrastructures font l'objet de déprédations et de malveillance durant l'année. En coordination entre les différents services concernés, en particulier les écoles et les sports, les services des bâtiments et constructions ont proposé de mettre en place une patrouille de surveillance opérant toutes les nuits mais de manière aléatoire quant aux bâtiments contrôlés. Cette proposition a été présentée aux commissaires qui ont approuvé cette démarche complémentaire à la mission de la police en charge de la sécurité. La CSC attendait une réponse sur l'externalisation du service et non sur les raisons d'être de ce service qu'elle juge tout à fait opportun. Elle espère toujours une réponse à ce sujet.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous arrivons à la dernière division, la division 8, eau et énergie.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Eau et énergie, fonctionnement 803, voie industrielle. La commission s'est posée la question sur le fond qui sera épuisé l'année prochaine. Quel est l'avenir de ces voies et que souhaite faire la ville dans un avenir très proche ? Réponse de la municipalité : sur le fond, la ville de Sion a la chance de disposer de voie de raccordement au réseau ferré national. Par



ailleurs, sa politique doit intégrer les planifications supérieures qui postulent de la nécessité du maintien et développement du fret ferroviaire dès que cela est possible. En l'état, la ville souhaite maintenir la possibilité de raccordement au réseau national en prenant les mesures conservatoires si nécessaire. Il est rappelé que les planifications urbaines utilisent en partie le réseau de voie pour la mobilité douce, zone industrielle des Ronquoz qui est totalement compatible avec la circulation ponctuelle de convois comme cela se pratique déjà à Zurich, par exemple. La commission constate tout de même que toutes les voies ne sont pas forcément utiles à maintenir. Dès lors, la commission maintient son questionnement sur le sujet et demande une stratégie plus claire afin que la municipalité agisse rapidement et évite des coûts supplémentaires, notamment un déficit dès 2017.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. On va passer aux conclusions et votes des commissions, discussion générale. Je demande aux rapporteurs de présenter les conclusions et le vote de leur commission.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Conclusion de la commission et vote final. La CSC relève que la concordance entre le budget et les comptes est d'une remarquable précision en particulier en ce qui concerne le domaine social et culturel. Afin de mieux connaître certains rouages de l'action sociale et culturelle de la ville de Sion, les membres de la commission se réjouissent de solliciter au fil de la législature les collaborateurs des services concernés. Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle a approuvé, à l'unanimité de ses 10 membres présents, les comptes 2016 de la municipalité de Sion. La CSC remercie le conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour le travail réalisé durant l'exercice 2016.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Alors comme déjà dit précédemment, par rapport aux crédits supplémentaires qui ont été regroupés, je vous en fais une lecture à partir de maintenant. Nous trouvons donc un total de 3'601'000 francs de crédits supplémentaires pour les charges de fonctionnement et un montant total de 4'330'000 francs pour les charges d'investissements. Le détail des crédits supplémentaires est présenté en pages 28 et 29, répartis entre les charges de fonctionnement et charges d'investissements ainsi que pour les dépenses liées et non liées. La CoGest en fait un commentaire dans ses conclusions tout à l'heure. J'en viens donc au dernier chapitre qui justement présente ses conclusions, les conclusions de la CoGest sur les différents aspects que nous avons voulu mettre en exergue. Charges de fonctionnement. La CoGest constate que les charges de fonctionnement sont à nouveau bien maîtrisées. En effet, celles-ci sont inférieures aux charges budgétisées de près de 1'300'000. Elles sont en outre en baisse de plus de 10 millions par rapport aux comptes 2015. D'autre part, malgré une légère baisse des revenus et bien que les amortissements soient supérieurs aux comptes 2015, le compte de fonctionnement boucle à nouveau sur un excédent de revenus de plus de 3'900'000 francs. Crédits supplémentaires. La CoGest prend note avec satisfaction que les services de la ville entament une bonne maîtrise de leurs budgets et anticipent avec précision leurs besoins financiers. Ils n'ont donc que rarement sollicité des crédits supplémentaires pour pallier les déficiences de financement. En effet, la plupart des crédits supplémentaires soumis à la sagacité de la CoGest, étaient des crédits liés pour lesquels la municipalité n'a aucune marge de manœuvre.

Agglo Sion

En 2016, deux crédits supplémentaires concernant le projet d'agglo de l'avenue Ritz, ont été approuvés. Cependant les comptes 2016 n'enregistrent pas d'entrée de subventions cantonales ou fédérales liées à cet objet. La commission constate que pour les projets d'agglo, la ville doit, non seulement être initiatrice de la réalisation mais également bailleur de fonds comme d'ailleurs dans bien des domaines.

Subventions fédérales, cantonales et communales à recevoir.

Les collectivités publiques disposent d'un délai légal relativement long, par exemple, 8 ans pour le canton, pour le remboursement de leur participation aux subventions. Comme par le passé, la commission de gestion demande qu'un décompte récapitulatif des subventions à recevoir, incluant les montants et les délais, soit établi afin d'en avoir une vision claire.



Impôts et revenus fiscaux.

Le budget 2016 prévoyait, par rapport aux comptes 2015, une hausse de 2'200'000 francs des recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune ainsi qu'une hausse de 2'025'000 de celles provenant de l'impôt sur les bénéfices et le capital. A la clôture des comptes, ces prévisions positives se trouvent encore majorées de respectivement 1'600'000 pour l'impôt sur le revenu et la fortune et 495'000 francs pour celui sur le bénéfice et le capital. La CoGest se réjouit de cette progression qui atteste de l'attractivité de Sion comme lieu de domicile ou de développement d'affaires. Elle espère que celle-ci se maintiendra sur le long terme et contribuera, avec une stratégie d'investissements raisonnable, à atteindre une marge d'autofinancement de 100%. La CoGest a également annexé le tableau présentant l'évolution des impôts de la ville de Sion analysés de 2013 à 2016, vous en avez certainement déjà pris connaissance.

Investissement et autofinancement.

Le budget 2016 prévoyait un degré d'autofinancement de 85,9%. Finalement, malgré les investissements supérieurs aux budgets, ceux-ci sont autofinancés à hauteur de 88,1% grâce aux recettes plus importantes et à la maîtrise des charges. La CoGest s'en réjouit. Cependant, comme l'insuffisance de financement accroît la dette de 3'240'000 francs, la CoGest souhaite que la ville puisse, dans un proche avenir, autofinancer ses investissements sans recourir à des emprunts.

La commission de gestion remercie le président de la ville, les chefs de service ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année 2016. Elle remercie tout particulièrement le chef du service des finances, Monsieur Patrick Dondainaz, pour la mise à disposition des chiffres et graphiques utilisés dans le présent rapport.

De plus, elle remercie Monsieur Philippe Varone, président de la ville et le chef de service des finances pour leur disponibilité dans le cadre de l'étude des comptes. Lors de son vote final, la commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter les comptes de la ville 2016.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Conclusion de la commission et vote final. La commission relève avec satisfaction des résultats globalement bons des comptes présentés. Vu les rentrées fiscales plus élevées, la municipalité en a profité pour investir de manière plus conséquente et efficiente. Il serait à l'avenir judicieux que des investissements soient réalisés pour des améliorations énergétiques des bâtiments tant administratifs que scolaires ou sportifs. Une première démarche serait d'établir les bilans énergétiques de la plupart des bâtiments appartenant à la ville. Cela permettrait de définir des priorités pour profiter au mieux des subventions fédérales en accord avec la stratégie énergétique 2050. La commission a aussi relevé à de nombreuses reprises des remarques concernant la planification scolaire. Elle a d'ores et déjà pris rendez-vous dans ce sens avec la direction des écoles de la ville. La commission se réjouit que la ville formule rapidement des solutions aux problèmes des voies industrielles et de leurs comptes autofinancés prochainement épuisés. Une stratégie urbanistique concernant le maintien de certaines de ces voies, couloirs de mobilité, serait intéressante pour le futur développement de la ville du 21ème siècle. Enfin, la commission prend note de la révision annuelle des contrats liant la commune et car postal et espère qu'il en sera tenu compte pour le projet des futurs bus d'agglomération. Outre les cadences, l'efficacité et la longueur des trajets devront être optimisées. Les problèmes à relever sont la baisse de fréquentation Sion-Vissigen et la longueur de trajet scolaire Bramois-Sion. La commission remercie enfin tous les services pour les travaux entrepris ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies. La commission environnement et urbanisme a accepté les comptes 2016 de la ville de Sion, à l'unanimité des 11 membres présents, et vous propose d'en faire de même.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur les comptes et crédits supplémentaires 2016 de la municipalité de Sion.

Betchov Gabioud Denise, Conseillère générale, AdG. Nous aurons également quelques commentaires à faire concernant la séance des questions avec le président mais on se propose de vous les donner après le vote sur les comptes. L'alliance de gauche se permet quelques réflexions sur les comptes. Les indicateurs sont bons, voire très bons. Les prévisions de notre service des finances



étaient bien faites et la dette est maîtrisée. On félicite le travail de tous les commissaires dans les commissions ainsi que les chefs de service et également le département des finances, en particulier, pour l'excellent travail accompli. Le résultat est un excédent de revenus sur le compte de fonctionnement. La surprise vient, par exemple, des recettes fiscales 4 millions de plus que budgétisées, surtout dans les revenus sur impôt. 1,8 millions de plus c'est une augmentation de plus de 5% par rapport à 2015. Une autre surprise que nous avons découverte, ce sont les investissements plus importants que prévus. Pour un total d'investissements nets de 27 millions. Ceci s'explique surtout par des investissements importants et non budgétisés qui ont fait l'objet de crédits supplémentaires, comme l'a souligné le rapport de la CoGest, en particulier la mise à disposition de terrains pour la HES SO et aussi des mesures "routier et mobilité" dans le cadre de l'agglo.

Pourtant, les comptes restent bien équilibrés. Vous l'avez remarqué, les charges de personnel ont augmenté, légèrement, mais à un taux régulier et prévisible. Certes, il y a une augmentation des équivalents plein temps, de 21,7 postes. Mais cela ne pèse aucunement notre budget. Les causes nous les connaissons aussi. Il y a entre autre la municipalisation du centre RLC et l'intégration de son personnel, ce qui a réduit la part de nos subventions à cette rubrique, auparavant. Il y aussi des engagements d'agents de police, comme prévu, pour l'anticipation des futurs départs à la retraite et nos contrats de sécurité qui s'étendent à d'autres communes, mais ceci devrait s'autofinancer. Rappelons ici que notre population résidente augmente aussi et les besoins en service et administration se développent en fonction. C'est une évolution que nous considérons comme naturelle. Notre dette brute reste stable à un taux d'intérêt moyen de 2,1% comme signalé. Les derniers emprunts se sont faits à moins de 1%.

Décidément, il est avantageux, par les temps qui courent, de refinancer la dette. Finalement, notre taux d'autofinancement est au-dessus des attentes à 88,1%, la CoGest s'en est félicitée et nous aussi. Ceci nous amène à une réflexion concernant la planification de nos investissements. Tandis que les revenus, les services et le budget, en général, augmentent à un rythme normal pour la croissance démographique que nous vivons à Sion, les investissements avancent timidement. Le plan financier prévoit d'en rester là, à 25 millions par année. Est-ce bien réaliste ? Compris dans ce budget de 25 millions, presque 11 millions sont répétitifs, c'est-à-dire prédestinés, déjà engagés pour des projets tels que les travaux publics, l'eau et l'énergie.

Or, nous avons de nouveaux projets d'envergure en ligne de mire. Le cour de gare, l'EPFL, le déplacement de la HES, le centre aquatique, les projets aggro Sion, dont la ville doit servir de bailleur de fonds. Nous devons soutenir un taux d'investissements adéquat pour soutenir tous ces projets.

Si ces investissements sont signes de vitalité, ils contribuent aussi à l'attractivité et au bien-être de notre commune, ainsi qu'à son développement économique. Les investissements nets de 2016 étaient de 27 millions et nos comptes ne s'en portent pas plus mal. L'ADG serait favorable à un budget d'investissements semblable pour 2018, toute autre considération restant stable. L'ADG approuve donc les comptes 2016 et nous invitons le conseil municipal à étudier une stratégie d'investissements renforcés, surtout pour les projets les plus importants, lors de la planification budgétaire 2018.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC remercie la municipalité et les services de la ville pour le travail fourni sur les comptes 2016 de la ville de Sion. En effet, les charges de fonctionnement ont globalement été maîtrisées. Je citerai ici quelques points positifs. L'externalisation de la gestion des parkings qui, en plus de permettre à la police de la ville de se concentrer sur des tâches plus importantes, a permis d'améliorer la qualité des services pour un coût inférieur aux comptes précédents. La municipalisation du RLC semble aussi être un motif de satisfaction, puisque les budgets ont été respectés et sont inférieurs à la subvention accordée en 2015. De même, les coûts du social qui avaient tendance à enfler ces dernières années semblent se stabiliser. Cette nouvelle dynamique est à saluer et à maintenir pour les prochains comptes et budgets. Le groupe UDC reste cependant attentif quant au problème du remboursement des montants dus par le canton qui place la ville dans la situation délicate de devoir faire la banque. Notamment sur de gros dossiers comme l'agglo où les délais de paiement risquent de péjorer la suite des travaux et les démarches consenties auprès de la Confédération. Dans ce contexte, le groupe UDC souhaite que la ville se penche sur les possibilités d'acomptes proposés par l'Etat pour minimiser les risques pris. Enfin,



l'UDC souhaite rendre la commune attentive à l'augmentation croissante du personnel dans des secteurs non autofinancés, qui certes, font écho à l'augmentation de la population ou à la complexité croissante des dossiers qu'elle traite mais qui alourdissent les charges de fonctionnement, alors que la situation de la ville reste stable. Ainsi, si on peut se réjouir d'entrées fiscales en hausse, notamment concernant les impôts pour des personnes physiques, la marge de manœuvre de la ville reste limitée. Et dans ce contexte, le groupe UDC rappelle, comme elle l'a fait pour les comptes précédents, la nécessité d'atteindre l'autofinancement et de travailler davantage à prioriser les investissements. En ce sens, nous nous réjouissons que le plan de législature, que la municipalité met en place, réponde à ces attentes. Le groupe UDC accepte les comptes.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Les comptes sont bons, nous dit-on. Et cela grâce à des recettes fiscales plus importantes que prévues, pour une grande part, mais aussi grâce à une bonne maîtrise des charges. Il ressort, en effet, que les charges de toutes les divisions sont, à peu de chose près, en adéquation avec ce qui a été budgété. Le groupe PDC estime que c'est la conséquence du bon travail des chefs de service ainsi que de leurs équipes. Qu'ils en soient ici vivement remerciés. Les comptes sont bons, nous dit-on. Mais il manque 3'300'000 pour couvrir l'ensemble des investissements de notre commune et cela malgré une bonne conjoncture économique, des taux d'intérêts historiquement bas, l'arrivée régulière de nouveaux contribuables ainsi que de bonnes surprises au niveau des recettes fiscales. Dans une période de vaches grasses, ne serait-il pas plus prudent de rembourser notre dette plutôt que de la creuser ?

Le PDC estime que le degré d'autofinancement devrait atteindre rapidement les 100%. Notre réflexion est basée notamment sur les défis sociaux qui nous attendent et qui induiront une augmentation des charges pour les collectivités publiques mais aussi sur le besoin croissant en investissements, constat fait à la lecture des comptes de ces dernières années. Enfin, en guise de rappel, il y a encore pour 24,5 millions de crédits d'engagement votés par le conseil général et non encore utilisés mais à disposition de la municipalité pour des investissements divers. Les comptes sont bons, nous dit-on. Mais qu'en est-il d'agglomération Sion. Le groupe PDC estime qu'agglomération Sion représente un enjeu financier et urbanistique majeur pour notre commune. Quel engagement financier total représente agglomération Sion pour notre commune ? Est-ce que les conditions de participation financière de la Confédération et du canton sont ou seront respectées ? N'y a-t-il pas un problème de délai dans la réalisation des différentes mesures ? Pour le groupe PDC, agglomération Sion manque de transparence et il serait important que le conseil général soit renseigné à ce sujet dans les meilleurs délais, surtout au vu de l'importance des montants en jeu. Les comptes sont bons, nous dit-on. Mais combien doit actuellement le canton à la commune de Sion ? La réponse à cette épineuse question tarde à venir. Le groupe PDC estime qu'il faudrait mettre en place un outil de gestion qui permette au service financier de notre commune de connaître les montants dus par le canton et depuis quand. En effet, il est inacceptable d'avoir un créancier qui paie selon sa situation financière mais qui exige un paiement de ses propres factures à 30 jours. Nous exhortons donc les députés présents dans ce plenum tous partis confondus, à mettre la pression sur le canton afin d'accélérer le rythme de remboursement des montants dus aux communes Valaisannes. Toutes les communes de notre canton seraient gagnantes et cela ferait gagner en clarté les débats des comptes et des budgets. Les comptes sont bons, nous dit-on. Mais la ville de Sion, en tant que capitale et commune site, a des charges et des investissements qui profitent clairement au Valais entier ou tout du moins au Valais central. Le PDC demande au conseil municipal d'agir afin de répartir ces charges avec les communes voisines de manière équitable. Nous avons pris note avec plaisir de la remarque du président de tout à l'heure. Les comptes sont bons, nous dit-on. Le groupe PDC veut bien le croire et accepte à l'unanimité les comptes 2016 de la commune de Sion. Je profite ici de remercier les commissions pour leur travail et leur rapport.

Gillioz Fernand, Conseiller général, PLR. La croissance de la population et l'évolution économique ont eu un effet positif sur les comptes 2016 de la ville de Sion. Les recettes sont en augmentation par rapport aux années précédentes et surtout par rapport au budget. Les charges sont parfaitement maîtrisées. Ainsi, malgré des investissements supérieurs aux budgets, le taux d'autofinancement se monte à 88,1% au lieu de 85,9 comme mentionné dans le budget, donc en augmentation. Malgré des crédits supplémentaires concernant principalement des dépenses liées, donc sans marge de manœuvre pour la ville de Sion, des charges ont été contenues et le budget 2016 globalement respecté. Le groupe PLR remercie le conseil communal et les collaborateurs de la ville pour leur très



bon travail et surtout la rigueur au niveau de la gestion des deniers publics. Ces divers éléments ont généré un excellent résultat financier. En regard de ces faits, le groupe PLR accepte les comptes 2016 tels que présentés et vous recommande d'en faire de même.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Trois aspects attestent la bonne tenue des comptes de la commune, leur conformité aux indicateurs déterminés par l'Etat du Valais, l'excédent de revenus, même s'il repose en partie sur l'évolution démographique, phénomène relativement aléatoire et la participation renouvelée à la péréquation financière. Ce résultat positif devrait perdurer dans les années à venir puisque la recapitalisation de la caisse de pension est à bout touchant. Il n'en reste pas moins que, si nous avons momentanément échappé à la nouvelle réforme d'imposition des entreprises, le projet chargé de la remplacer va certainement péjorer dans le futur l'impôt sur les personnes morales. Il s'agira donc de suivre attentivement son développement et si besoin est, de réagir assez tôt à l'image de ce que plusieurs villes romandes ont fait durant la période précédant la votation sur la RIE3. Deux aspects, la vente de carburant à l'aéroport et la baisse du coût de l'énergie influencent, de manière négative, les résultats comptables. En ce qui concerne l'énergie, il s'agit d'un phénomène récurrent. Année après année, son apport financier diminue. A partir de là, on ne peut que regretter tardivement, certes, la décision prise au courant des années 2008, sauf erreur de ma part, en pleine euphorie énergétique, d'alléger la fiscalité communale. Pour mémoire, le taux d'imposition fixé par nos autorités à cette époque, est l'un des plus bas des villes Valaisannes. Sans une telle décision, les comptes de cette année auraient généré un bénéfice bien plus important encore. La marge d'autofinancement friserait, à coup sûr, les 100 %. Elle répondrait ainsi aux demandes réitérées de la commission de gestion à savoir, l'autofinancement intégral des investissements. Même si ce n'est pas le cas, pour l'instant, le conseil communal n'a pas hésité, en 2016, et l'on ne peut que s'en réjouir, à investir dans des projets de qualité cher aux Verts, comme les parcs échange, le dépôt des bus sédunois, les structures pour la petite enfance, par exemple. Le soin apporté à améliorer la mobilité est également à mettre en exergue. Le groupe des Verts souhaite naturellement que ce type d'investissement perdure voire soit encore renforcé à l'avenir. Le projet aggro devrait, en principe, optimiser tout ce qui touche aux transports publics. Les efforts, concernant les augmentations de cadence, sont clairement à poursuivre.

Au niveau des comptes toujours, on ne peut que saluer le travail des différentes commissions et la qualité de leurs rapports finaux. Cette année, une décision du bureau a modifié le déroulement de la rencontre, durant laquelle les commissions peuvent faire part au président de leurs questions en relation directe avec le budget et les comptes. Une seule réunion a été mise sur pied et le nombre de questions est limité à 15 en tout et pour tout. Plusieurs commissions ont donné leur avis sur ce processus. Il serait bien qu'une évaluation générale ait lieu prochainement afin de déterminer si cette modification doit être reconduite telle quel, modifiée ou abandonnée. Les premiers échos semblent indiquer que le côté impersonnel de la nouvelle formule limite les possibilités d'interaction entre le président et les commissaires. Le filtrage des questions par le bureau n'est pas toujours bien perçu. La rencontre prend partiellement le modèle du plenum, les aspects politiques sont plus difficilement abordables. A ce sujet, Les Verts tiennent à rappeler ici un souhait de la commission des institutions qui a siégé en 2012 et à aborder la thématique de la réponse aux questions par le président. Cette commission avait estimé que toutes les questions techniques relevaient du travail des présidents de commission et la séance des questions au président était l'occasion d'aborder des aspects plus politiques ce qui n'a, semble-t-il, pas été le cas cette année.

Pour conclure, Les Verts se réjouissent de la santé financière de notre commune en ce début de législature. J'espère que ce bon résultat va inciter nos autorités à investir d'avantage, entre autre dans la mobilité et les énergies renouvelables, la rénovation et la santé énergétique des bâtiments publics, notamment ceux qui accueillent des différentes écoles de la ville.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je ne vais pas être très long. J'aimerais simplement vous remercier pour le travail des différentes commissions et l'appréciation de ces comptes. Je remercie aussi le précédent conseil municipal et son président Marcel Maurer qui ont conduit cette année 2016. Puis, je remercie surtout tous les chefs de service qui sont derrière moi, et particulièrement le chef de service des finances. Je crois que cela a été relevé à plusieurs reprises. La maîtrise des frais de fonctionnement est peut-être l'élément le plus pertinent et qui, aujourd'hui et



depuis plusieurs années, est un baromètre que la municipalité suit avec attention. En ce qui concerne vos différents commentaires, je les ai enregistrés. Il faudra qu'on fasse une balance entre trop d'investissements et pas assez, mais le conseil municipal va s'employer durant le courant de l'été justement à travailler son plan de législation. On vous communiquera ce que l'exécutif vous propose comme investissements pour les 4 ans à venir.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. On va passer au vote. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, je vous demande de vous exprimer sur les comptes et crédits supplémentaires 2016 de la municipalité de Sion. Les conseillers généraux qui les approuvent appuient sur la touche verte. Avis contraire, touche rouge. Abstention, touche blanche. Les comptes 2016 et crédits supplémentaires 2016 de la commune de Sion sont approuvés par **55 oui, 1 abstention et 0 non.**

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Voilà je ne voudrai pas trop prolonger mais effectivement vu les modifications qu'il y a eu lors de la séance de questions au Président, je me permets un petit aparté après avoir voté ces comptes. La volonté de réformer les structures existantes est louable, pourvu qu'elle apporte une réelle plus-value à la structure réformée. Dans le cas de la séance des réponses aux questions, les principales plus-values de la réforme, proposées par le bureau restreint, sont un accès à toutes les questions par chaque membre des 3 commissions permettant d'éviter les doublons lors de la rédaction des rapports. Une durée diminuée d'un bon tiers par rapport à l'exercice tel que pratiqué précédemment. Pour ce qui est des points à corriger nous relèverons les points suivants :

Le manque de proximité avec le président et le chef de service des finances ne permettant pas une interaction avec, par exemple, des questions spontanées de la part des commissaires. Le choix d'un nombre restreint de questions, même s'il est fait par le président de la commission, qui diminue de fait l'exhaustivité de l'exercice. Le retard dans les réponses qui devaient être distribuées le matin de la séance et qui auraient peut-être permis de rebondir plus vivement sur les réponses données par le président. Enfin, la présence de 45 conseillers généraux sur 60, autant dire un plenum qui ne disait pas son nom. Pourquoi, dès lors, ne pas convoquer tout le monde ? Ainsi, le groupe PDC félicite le bureau restreint pour son idée mais lui demande de peaufiner encore sa copie. A l'avenir, effectivement, nous souhaitons conserver le rapport direct de chaque commission avec le président de la commune afin de maintenir un lien ponctuel avec lui, même si cela devait lui coûter, et nous le regrettons, deux soirées. Personne ne fait de la politique pour finir vite ou, si c'est le cas, c'est certainement qu'un apéro est prévu à la sortie. De plus, nous nous réjouissons de la compilation par le bureau de toutes les questions des commissions et espérons qu'il en sera désormais toujours ainsi. Enfin, et dans un clair souci d'efficacité, nous demandons à recevoir les réponses avant la séance du soir.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Je vais tenter d'être bref également sur ce point, puisque mon préopinant a déjà donné quelques points. Je souhaite ici me faire écho des préoccupations des commissaires de notre groupe ADG. Pour nous, la nouvelle formule consistant à regrouper les trois commissions en une seule et même séance avec le président de la ville, s'apparente dans les faits à un mini plenum et cette séance ne permet plus les discussions ouvertes que l'ancienne formule permettait. En effet, le nombre de commissaires s'élève ainsi à 45, lors de cette séance. Il est compliqué de prendre la parole au sein d'une telle assemblée. Sans compter que ces interventions ne concernent pas tous les membres et que les réponses perdent de leur attrait noyé dans le nombre de questions à traiter lors de cette séance. Une solution à ce problème a été de limiter les questions au nombre de 15 par commission mais cette solution ne nous semble pas adéquate non plus. En effet, les questions retenues par les commissions sont déjà triées consciencieusement par les commissaires et nous considérons que de cette sélection ressortent déjà les questions les plus pertinentes.

Pour information, la CEU a dû passer de 45 à 15 questions. Il y a donc 2/3 de nos questions qui sont restées sans réponse. C'est trop selon l'ADG. Si nous saluons le fait de vouloir chercher des solutions plus efficaces dans les réponses à ces questions et si nous sommes conscients que cette séance



était un test, nous pensons qu'il serait bénéfique de revenir à des séances séparées par commission afin de pouvoir répondre au mieux aux préoccupations propres à chaque commission.

Le fait de pouvoir discuter en groupes restreints avec le président permet un instant privilégié des commissaires avec leur exécutif. Nous estimons que cela doit rester le cas pour permettre une plus grande transparence et une meilleure collaboration entre le conseil municipal et le conseil général et chacun sait combien cette transparence nous tient à cœur au sein de l'ADG.

Ainsi, notre groupe se positionne pour un retour à des séances en plus petit comité, commission par commission, même si nous sommes conscients que celle-ci demande un plus gros effort de la part du président.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Juste vous dire que le président est disponible, est proche de vous donc que je m'adapterai à toutes les formules. Je crois que l'objectif était véritablement d'éviter certaines répétitions et vous informer au mieux. J'ai entendu le commentaire du conseiller Collet et je crois que les questions de la CEU ont toutes été répondues, effectivement pas lors de la soirée, mais nous avons prévu des réponses pour l'ensemble des questions qui ont été posées. J'espère que l'information vous est parvenue. Votre président est à votre disposition.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je désire aussi m'exprimer là-dessus. Je vous remercie pour toutes vos remarques. C'est ainsi qu'on s'améliore dans les changements. Cette séance a été mise en place dans le but d'améliorer le travail dans les commissions. Les présidents des commissions ont été consultés avant de préparer cette séance. Je tiens à relever qu'aucun tri des questions n'a été fait. Nous avons transmis à la municipalité toutes les questions reçues et chaque président a la possibilité de poser les questions en direct à la ville et **toutes les réponses** ont été transmises aux présidents de commission. Lors de la séance du 30 mai, dans mon discours d'introduction, j'ai demandé à chaque commission de faire parvenir un feedback afin d'avoir leur avis car ce changement d'organisation doit convenir aux commissions et non pas à nous, au bureau.

Après ce plenum, le bureau organisera une rencontre avec les présidents des commissions pour en débattre et nous tiendrons compte de vos remarques de ce soir, pour les prochaines soirées des questions soit au budget soit aux comptes.

III- Approbation formelle des comptes 2016 de l'ancienne commune des Agettes et du bilan de la fusion au 1^{er} janvier 2017, en application de l'art. 6 de la décision du Grand-Conseil du 9 mars 2016 concernant la fusion des communes de Sion et des Agettes

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Point 3 de l'ordre du jour. L'approbation formelle des comptes 2016 de l'ancienne commune des Agettes et du bilan de la fusion au premier janvier 2017. Nous venons d'approuver les comptes 2016 de la commune de Sion. Par contre les conseillères et conseillers généraux n'ont pas eu à se pencher sur les comptes des Agettes. Le résultat de la votation populaire du 18 octobre 2015, pour mémoire 88,2% pourrait suffire à démontrer que nous acceptons les citoyennes et citoyens des Agettes à bras ouverts et les yeux fermés.

Cependant, afin d'entériner définitivement cette fusion, le plenum de ce soir doit valider les comptes de l'ancienne commune des Agettes afin d'être en règle avec la législation en vigueur. Les comptes des Agettes ont été examinés dans le détail par nos services à l'occasion de la fusion. Ils vous ont été transmis et n'ont pas donné lieu à une analyse par les commissions. J'invite Monsieur Fabrice Cagnazzo de la fiduciaire NOFIVAL à venir lire son rapport.

Cagnazzo Fabrice, En notre qualité de réviseur, nous avons vérifié, conformément aux articles 83 et suivants de la Loi sur les communes du Canton du Valais, la comptabilité et les comptes annuels (le bilan, le compte administratif et l'annexe) de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 de l'ancienne



commune des Agettes. La responsabilité de l'établissement des comptes conformément à l'ordonnance et aux prescriptions légales incombe au Conseil municipal alors que notre mission consiste :

- à nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte administratif, de l'annexe y compris les engagements hors bilan ainsi que du niveau des amortissements comptables
- à vérifier l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière et leur rendement
- à émettre une appréciation sur l'évolution de l'endettement et de l'équilibre financier de la Commune

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées, appropriées des documents disponibles dans la Commune contrôlée. En revanche, des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que la comptabilité et les comptes annuels ne sont pas conformes à la Loi sur les communes du Canton du Valais, à l'ordonnance et aux règlements.

En complément :

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de **Fr. 155'262.57**

Et une fortune au 31 décembre 2016 de **Fr. 3'780'060.52**.

De plus, nous précisons que :

- l'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu
- l'endettement net de la Commune est nul

Selon notre appréciation la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci beaucoup. J'ouvre la discussion sur cet élément.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le conseil général avait déjà débattu et accepté la fusion avec Les Agettes en connaissant notamment la situation financière de cette dernière. Nous ne reviendrons donc pas sur ces aspects. D'autant plus que les comptes 2016 de la commune des Agettes n'ont pas fait l'objet d'études par les commissions, s'agissant, pour le conseil général, de simplement les accepter de manière formelle. Mais, il y a un chiffre que le PDC aimerait retenir. Une sorte de fantasme. 462%, c'est le degré d'autofinancement des Agettes. Je pense qu'il restera à l'état de fantasme. Le groupe PDC accepte, cependant avec plaisir, les comptes des Agettes ainsi que le bilan de fusion. Nous souhaitons, enfin, la bienvenue aux employés de la commune des Agettes, au sein de la grande famille de la commune de Sion.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Si les comptes des Agettes ne posent en soit pas de problème, une situation financière saine et même une légère fortune par habitant, les conséquences de la fusion, elles, ont des répercussions sur nos finances et les mesures à entreprendre par la ville.

Ainsi, la ville a dû rattraper des encaissements débiteurs en retard. Elle doit aussi se pencher sur le problème posé par l'état des routes, désormais à sa charge, sur la question des transports, pour desservir des zones de montagne. Mais aussi, doit, désormais, se charger du plan de zone non abouti des Agettes qui pourtant faisait partie de l'accord de fusion. Ainsi, l'UDC se réjouit de l'arrivée des Agettes au sein de notre commune mais espère qu'il n'y aura pas d'autres cadavres dans le placard. Le groupe UDC accepte les comptes.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus d'autres prises de parole. Nous allons donc passer au vote. Acceptez-vous les comptes et le bilan de fusion ? **Les comptes et le bilan 2016 des Agettes sont acceptés par 55 oui, 0 abstention, 0 non.**

IV- Développement et vote du postulat PDC : « Engagement de 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion »

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La fusion entre les communes de Sion et des Agettes fait, désormais, partie du passé. Longue vie à notre nouvelle commune de Sion. Nous passons au point 4, développement et vote du postulat PDC. J'invite Monsieur Fellay à venir le présenter. Comme je vous l'ai annoncé en début de soirée, une erreur s'est glissée dans l'annonce du postulat PDC. Monsieur le conseiller Raphaël Zuchuat, m'a fait part de cette erreur par son mail, daté du 26 mai 2017.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Postulat pour l'engagement de 16 apprentis supplémentaires, sur le site aéroportuaire de Sion. En 2016, la Confédération, le canton et la ville de Sion ont signé une convention en vue d'assurer la pérennisation et le développement du centre d'apprentissage situé sur la base aérienne de Sion. Dans cette convention, la Confédération s'engage à assumer les dépenses de formation de 8 apprentis par année et met à disposition les infrastructures existantes. Or, il est précisé que les infrastructures actuelles permettraient d'accueillir 12 apprentis par année soit 48 apprentis en tout pour un coût supplémentaire qui serait à la charge du canton et de la commune. Cela représenterait notamment l'engagement de deux formateurs supplémentaires. Il est d'ailleurs spécifié dans la convention que l'engagement financier de la commune de Sion est plafonné au maximum à 200'000 francs. Le groupe PDC demande à la municipalité de s'engager à utiliser au maximum les capacités de ce centre d'apprentissage et de négocier en ce sens avec l'Etat du Valais. Cela permettrait de renforcer les filières mécaniques et techniques notamment dans la région sédunoise, d'améliorer les partenariats avec les entreprises présentes sur le site aéroportuaire et de favoriser les synergies avec les hautes écoles que sont les HES ou l'EPFL Valais/Wallis. Il y a deux bémols à ce postulat. Ça ne devrait normalement pas être le rôle d'une commune de soutenir directement une école des métiers et il existe toujours quelques incertitudes sur l'avenir de l'aéroport et son statut. Pour le groupe PDC, ces deux éléments ne doivent pas nous stopper dans nos réflexions et nos investissements, bien au contraire. Nous croyons au potentiel important de cet aéroport mais pour cela, nous avons besoin d'infrastructures de qualité mais surtout de compétences humaines. L'aéroport de Sion et, en particulier, son centre de formation doivent ainsi rester performants. Cela représentera aussi un atout précieux lorsqu'il faudra renforcer les partenariats tant publics que privés. L'aéroport de Sion, entre guillemets la mariée n'en sera que plus belle. Parallèlement à cette démarche, ici au conseil général, une démarche similaire a été entreprise auprès du canton, au niveau du Grand Conseil, par l'intermédiaire de la députation PDC de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre maintenant la discussion sur cet objet.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC a examiné le postulat du PDC concernant l'engagement de 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion ainsi que la convention liant la Confédération, le canton et la commune traitant du centre d'apprentissage. Le



groupe UDC a toujours combattu pour défendre l'aéroport et son avenir. Ainsi, notre groupe est sensible au message des postulants qui semblent vouloir pérenniser des structures de formation. L'UDC, là aussi, est sensible à la volonté de maintenir des compétences dans notre canton, d'améliorer et de favoriser la formation et d'exploiter au mieux les structures déjà en place. Le groupe UDC se réjouit de voir ses inquiétudes partagées par les bourreaux d'hier qui se présentent en sauveur de demain. Pour autant, le postulat pose de nombreuses questions auxquelles la commune devra répondre de manière satisfaisante avant d'envisager d'augmenter effectivement ces places d'apprentissages. Quelle est la demande des jeunes pour cette formation ? Quelles places sont disponibles en Valais et à Sion, auprès des entreprises formatrices, étant donné que le cursus de 4 ans prévoit des années de stages ? Quelles sont les débouchés tant au sortir de l'apprentissage qu'à la suite d'une formation supplémentaire HES, en Valais et à Sion ? Dans la mesure où la ville participe aux coûts, toutes les retombées pour la commune doivent être identifiées et l'intérêt de la ville doit être bien compris. C'est pourquoi, il est nécessaire de connaître aussi la volonté du canton tant sur une première participation aux coûts, la convention prévoyant un plafond de 200'000 francs pour la part communale que sur la pérennisation de la structure au terme des 12 ans, une courte période au terme de laquelle la Confédération pourrait retirer son financement et se poserait alors le problème des coûts à consentir et par le canton et par la commune. Un plus gros potentiel de formation est un choix intéressant, mais quelle valeur ajoutée pouvons-nous en retirer et quel sera l'avenir de la structure au terme du court soutien de la Confédération ? Il est nécessaire que la structure perdure pour justifier d'investir davantage. En conséquence le groupe UDC accepte le postulat et enjoint la municipalité à prendre les devants dans ce dossier auprès du canton.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Je vais vous faire part de la réponse des Verts du conseil général au postulat. Nous encourageons bien sûr toutes les initiatives qui permettent d'enrichir le nombre de places d'apprentissage sur le bassin sédunois. Les places dans les domaines techniques sont très prisées et permettent de faire un lien précieux entre l'école des métiers et les hautes écoles d'ingénieurs. Cependant, comme l'a noté le conseiller Gilles Fellay, si l'idée de profiter au maximum des capacités du centre d'apprentissage de la base aérienne est louable, sa situation dérange du fait de la date butoir de 2029. Que fera-t-on à ce moment alors que l'avenir de l'aéroport civil est encore flou ?

Par ailleurs, une convention a été établie, en 2016, entre la Confédération, le canton et la ville de Sion. Ne serait-ce donc pas à ces trois entités de revoir le nombre d'apprentis à prendre en charge ? Le fait que la commune se substitue en quelque sorte à une entreprise formatrice suscite des questions. Ainsi, on se demande si ce postulat est vraiment de la compétence du conseil général. Ne relève-t-il pas plutôt de la compétence des conseillers communaux qui vont devoir assurer leur rôle d'employeur. Par ailleurs, est-ce que ce projet reste compatible avec le projet pilote, lancé en 2009, RéFo réseau de formation de polymécaniciens qui est le réseau d'entreprises formatrices dans le canton, en partenariat avec Constellium à Sierre, Cimo à Monthey, Hydro exploitation et la base aérienne de Sion. Aussi, afin de ne pas prétexter le postulat, en somme louable, d'augmenter le nombre de places d'apprentissage, de profiter d'une structure professionnelle, performante mais malheureusement, de donner un précédent, en laissant la commune prendre le rôle d'un employeur, les Verts du conseil général laissent le libre choix de vote à ses membres.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Comme chaque groupe, le groupe PLR a étudié attentivement le postulat déposé par le groupe PDC, dont l'objectif est d'engager 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion. Le PLR a toujours défendu la formation et l'entrepreneuriat qui permettent à nos jeunes d'acquérir de solides compétences dans de nombreux domaines et de les mettre à profit dans les entreprises de la région. L'objectif de ce postulat est donc louable a priori. Mais, il est nécessaire de se poser quelques questions et tenter d'y répondre afin de pouvoir prendre position sur ce postulat.

Que fait la ville de Sion dans le domaine de la formation professionnelle ? Tout d'abord, la ville prend déjà part activement à la formation de la jeune génération, puisqu'elle offre à ce jour 12 places d'apprentissage et 7 stagiaires MPC. Son soutien se concrétise également au travers de sa participation aux investissements et fonctionnement des écoles professionnelles sises sur son territoire, selon les règles fixées par le canton à hauteur de plusieurs millions de francs.



Certains pourront donc dire, que sont 200'000 francs supplémentaires pour assurer une formation pour 16 apprentis supplémentaires ? J'ai envie de répondre à cette question en posant une autre. Finalement quel est le rôle de la ville de Sion dans le domaine de la formation professionnelle ? A notre sens, la ville de Sion joue pleinement son rôle dans la promotion de l'apprentissage. Elle l'a très justement démontré en adhérant à la convention établie avec la Confédération et le canton qui a permis de conserver le centre de formation de la base aérienne. Comme déjà dit, la ville participe aux frais d'investissements et au fonctionnement des établissements selon les règles cantonales. Elle pourrait ou plutôt devrait participer aussi financièrement à l'engagement de ces apprentis, en cas de décision dans ce sens des autorités cantonales. Mais, est-ce bien à la ville de changer les règles des entités formatrices de la région et payer directement partiellement la formation professionnelle de nos jeunes ? Est-ce une demande réelle de la part des entreprises de la place ? Le postulat présenté propose aujourd'hui d'aller au-delà des prestations convenues qui pérennisent déjà le centre d'apprentissage en question jusqu'en 2029 et après. Dès lors, de nouvelles questions se posent. Cette démarche ne risque-t-elle pas de créer un précédent important car elle revient à financer des places d'apprentissage en dehors du personnel de la ville. Ceci n'est clairement pas dans les attributions d'une commune, mais bel et bien une tâche qui relève de la compétence du canton.

Cette démarche ne risque-t-elle pas de donner des idées à d'autres entités qui demanderont, elles aussi, un financement de leurs places d'apprentissage à la municipalité ? Plutôt que de soutenir la formation professionnelle par ce moyen, le groupe PLR se demande si un financement supplémentaire ne pourrait pas être demandé aux entreprises susceptibles de les engager.

Pour votre information, un projet intitulé "RéFo plus" a été lancé en 2007 pour pallier le manque de polymécaniciens en Valais. Constellium à Sierre, Cimo à Monthey, Hydro Exploitation à Sion et la base aérienne de Sion se sont mises ensemble pour lancer un concept intitulé "deux plus deux". Les quatre entreprises assument les deux premières années de formation dans les ateliers-école. Une fois les connaissances de base acquises, les apprentis achèvent leur formation dans les entreprises respectives, actuellement au nombre de 11. En 2009, ce sont 34 places supplémentaires qui ont été créées de la sorte. Ce projet existe toujours aujourd'hui et a démontré ses preuves. Je crois savoir même que l'UTO fonctionne sur ce même principe.

En résumé, le groupe PLR se pose la question de la réelle pertinence du postulat car la formation doit surtout découler d'un besoin du marché. Le groupe PLR laissera cependant la liberté de vote à ses membres. Il accueillerait, en revanche, avec bienveillance, une décision du parlement cantonal qui engagerait la ville de Sion dans le cadre de cette extension de l'offre de places de ce centre de formation et cela dans les termes déjà prévus par la convention signée par les partenaires.

Betchov Gabioud Denise, Conseillère générale, AdG. Nous avons pris connaissance de ce postulat avec grand intérêt et nous avons relu la convention 2016, nous vous remercions pour cette initiative. Le groupe AdG est en principe plutôt favorable mais nous laissons la liberté de vote. Nous pensons, qu'effectivement, il serait bien de favoriser les filières techniques et mécaniques de formation qui pourraient aussi favoriser plus de synergies avec le pôle EPFL et les HES.

Il serait bénéfique aussi de favoriser le développement du site aéroportuaire de Sion et des partenariats avec les entreprises aéronautiques. Nous pensons aussi que la ville investit déjà beaucoup dans les institutions universitaires et centres de recherche comme l'EPFL. Nous pouvons aussi soutenir un peu plus les apprentissages et les formations professionnelles. Dans ce sens-là, nous pouvons soutenir ce postulat. Par contre, on pense que ce serait utile de clarifier, je crois que mes collègues l'ont également relevé, si ces places répondent à une réelle demande de places d'apprentissage dans la branche et par la suite sur le marché du travail et si ce projet pourrait engendrer des coûts supplémentaires pour la ville de Sion, c'est-à-dire au-delà du plafond qui est cité de 200'000 et puis peut-être au-delà de 2029. Ce sont des questions qui restent ouvertes pour nous. Le projet d'augmenter ces places d'apprentissage dépend essentiellement de la volonté de la Confédération (DDPS) ainsi que des autorités cantonales en particulier le département de la formation. Nous suivrons avec intérêt l'évolution de votre proposition au Grand Conseil.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. Je passe la parole à Monsieur Fellay pour répondre aux questions.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Je ne vais pas revenir sur tous les éléments. Je vais simplement signaler que c'est un postulat effectivement. Heureusement, en tant que conseillers généraux, nous n'avons pas la réponse à tout et puis, c'est dans ce cadre-là que nous pouvons demander à la municipalité d'étudier tous ces éléments qui, effectivement comme je l'ai dit déjà dans la présentation, présentent des bémols, tout n'est pas super rose sinon ce serait déjà fait, probablement. Mais, malgré tout, nous restons convaincus que de profiter d'investir maintenant que l'aéroport est sous contrôle de la ville, cela ne peut que renforcer l'aéroport pour qu'il soit beaucoup plus opérationnel et cela permettra d'avoir des partenariats et de trouver des accords avec les autres communes qui nous entourent, avec le canton, avec des partenaires privés qui pourraient venir investir sur ce site aéroportuaire, dans le cadre d'une nouvelle société à créer en mains publiques.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons procéder au vote sur le postulat, engagement des 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion. **Ce postulat est accepté par 37 oui, 8 abstentions et 12 non.**

V- Crédits n°2017/03 et 2017/04 : rapports de la commission de gestion

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 5 de la soirée, rapport de la commission de gestion sur les crédits supplémentaires numéro 2017/03 et 2017/04. J'invite Monsieur Charles-André Rey à venir nous présenter ces deux crédits supplémentaires, analysés par la commission de gestion.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Le rapport de la commission de gestion au conseil général concernant la demande de crédit supplémentaire **2017/ 03** concernant la rénovation de la salle du Grand Conseil selon la demande du conseil municipal du 10 avril 2017. La commission s'est réunie le 9 mai et le 6 juin 2017 pour traiter ce crédit supplémentaire.

Elle en a pris connaissance et a approuvé tacitement l'entrée en matière. Sur la base des documents remis à la commission de gestion, les questions suivantes ont été posées à la municipalité :

Qui a dirigé les travaux de rénovation de la salle du Grand Conseil, la ville ou le canton ? Concernant l'installation du système de votation, VotaParl, les travaux ont été dirigés par le canton en coordination avec la ville de Sion et concernant le réaménagement et la réfection de l'arrière-salle, des sièges, des tables et du grand écran, les travaux ont été dirigés par la ville.

Quelles étaient les exigences du canton comme les travaux obligatoires liés à l'installation du système de votation ? En raison de l'installation du système de votation, des travaux d'assainissement et d'adaptation ont été nécessaires, en particulier, au niveau électrique et informatique. L'État du Valais a participé à ces travaux pour un montant de 100'000 francs. Ce montant a été payé par le Service parlementaire. Des travaux complémentaires au projet VotaParl comprennent, premièrement l'assainissement des installations électriques et informatiques, l'adaptation du podium et de l'orateur, complément au système multimédias.

Comment le montant de 200'000 francs, prévu au budget 2017, a-t-il été calculé ? Additionné au crédit budgétaire de 2016, ce montant de 200'000 francs devait permettre de réaliser les travaux prévus. Arrière-salle, sièges, tables, grands écrans etc. Les travaux complémentaires liés au projet, VotaParl, ont été intégralement financés par le Service parlementaire.

Quels sont les travaux complémentaires prévus pour ce montant de 160'000 francs ? Sont-ils exigés par le canton ? Ces travaux complémentaires comprennent le complément au projet VotaParl, pour 70'000 francs. Le complément de travaux de réfection pour 90'000 francs, soient les échafaudages,



peintures, parois etc. Si ces travaux complémentaires n'étaient pas exigés par le canton, pourquoi la ville a-t-elle pris la décision de les faire ? N'était-il pas possible alors de les prévoir au budget 2017 ou alors pour 2018 ? Dans la mesure où la municipalité a reçu une participation de 100'000 francs, le complément au projet VotaParl devait être effectué. Concernant le complément aux travaux de réfection, la municipalité a jugé opportun de réaliser ces travaux en 2017. La réfection du sol, des parois, du plafond permettait de donner une touche finale aux travaux effectués ces derniers mois. Les travaux de rénovation de la salle du Grand Conseil se montent pour l'année 2017 ainsi à 360'000 francs.

Quelle sera la participation du canton sur ce montant ? Quelle participation du canton était prévue lors de l'établissement du budget 2017 ? Le coût réel est de 460'000 francs aujourd'hui engagés, auxquels s'ajouteraient 90'000 francs pour les travaux complémentaires pour un total de 550'000 francs.

La différence de coût s'élève à 160'000 francs. En tenant compte de la participation du canton, le coût réel à la charge de la ville est de 60'000 francs. Le montant de cette contribution n'était pas connu au moment de l'élaboration du budget 2017. Après discussion et évaluation financière du dossier, la CoGest se montre favorable à la rénovation de la salle du Grand Conseil. La commission de gestion a ainsi accepté le crédit supplémentaire de 160'000 francs à l'unanimité des 15 membres présents le 6 juin 2017.

Le rapport de la commission de gestion au conseil général concernant la demande de crédit supplémentaire **2017/04**, pour la rénovation du bâtiment administratif à la rue de Lausanne 23. La commission s'est réunie le 9 mai et le 6 juin 2017 pour traiter ce crédit supplémentaire.

Elle a reçu Monsieur Georges Joliat lors de la séance du 9 mai 2017. Elle a pris connaissance des documents et a approuvé tacitement l'entrée en matière. Sur la base des documents remis à la CoGest, les questions suivantes ont été posées à la municipalité.

Pour quelle raison le budget 2017 prévoyait l'engagement de deux personnes pour la section assainissement urbain et ne prévoyait pas l'aménagement de locaux pour les accueillir ? Afin de répondre aux contraintes liées à l'introduction de la taxe au sac et au contrôle des raccordements privés sur notre réseau d'eaux usées, la section de l'assainissement sera prochainement dotée de deux personnes supplémentaires. Entrée en fonction en août 2017. Ces deux postes ont été acceptés par le conseil général dans le cadre du budget 2017. Le service des bâtiments et construction est doté d'un budget annuel de 350'000 francs pour rénover les différents bâtiments administratifs de la municipalité. Au vu des travaux déjà engagés pour cette année, il s'avère que ce crédit budgétaire ne permettait pas d'installer convenablement ces deux nouveaux collaborateurs.

De quand date la dernière réfection du bureau occupé par la section de l'assainissement urbain ? La réponse est, il date de plus de 20 ans.

Ce nouvel espace, avec guichet au quatrième étage du bâtiment mentionné, sera-t-il accessible aux personnes à mobilité réduite ? A l'heure actuelle, l'accès au bâtiment de la rue de Lausanne 23 n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Une réflexion est en cours afin de solutionner cette problématique. Ne se satisfaisant pas de ces réponses, la CoGest a décidé d'inviter Monsieur Joliat pour une présentation orale. Entre autre et en relation avec la dernière question ci-dessus, celui-ci nous a confirmé que les personnes à mobilité réduite, désirant se rendre aux guichets de l'assainissement urbain, ont la possibilité de se présenter au Poste de police et que le personnel en service se déplace volontiers. La CoGest a ainsi reçu toutes les informations utiles au traitement de ce crédit supplémentaire. Cependant, la CoGest estime que ces travaux n'auraient pas dû faire l'objet d'un crédit supplémentaire étant donné que l'engagement des deux nouvelles personnes prévues et acceptées au budget 2017, aurait dû rendre ces travaux prioritaires par rapport aux autres projets. Elle se demande aussi quels sont les autres aménagements ayant profité du budget ? La CoGest tient à remercier particulièrement Monsieur Joliat pour sa disponibilité et la transparence de ses informations. Après discussion et évaluation financière du dossier, la CoGest se montre favorable à la rénovation du bâtiment administratif à la rue de Lausanne 23. La commission de gestion a ainsi accepté le crédit supplémentaire de 150'000 francs par 13 oui, 0 non et 1 abstention, le 6 juin 2017.



Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Je voulais m'exprimer brièvement sur le crédit de 50'000 francs concernant les travaux publics, plus précisément l'assainissement urbain et le besoin supplémentaire en locaux suite à l'engagement de deux collaborateurs. Le groupe UDC suit l'avis de la commission de gestion et déplore que ce besoin n'ait pas été identifié lors du budget, budget qui prévoyait d'embaucher des collaborateurs et donc de leur trouver des locaux. Cette dépense était prévisible et aurait dû figurer au budget et non en crédit supplémentaire.

Maury Cindy, Conseillère générale, AdG. L'alliance de gauche tient à relever sa surprise concernant le crédit supplémentaire numéro 2017/ 04 en lien avec l'aménagement de la place de travail des deux collaborateurs engagés suite à l'entrée en vigueur de la taxe au sac.

En effet, lors de la dernière législature, le conseil général a accepté l'engagement de personnel supplémentaire pour pallier la surcharge de travail qu'entraînera la taxe au sac. Mais, à partir du moment où il est prévu d'engager deux personnes supplémentaires, il apparaît évident qu'une place de travail adéquate doit être disponible. Il est donc surprenant que la municipalité n'ait pas pu prévoir cet aménagement et le coût supplémentaire que cela engendre aujourd'hui. Enfin, l'alliance de gauche estime que ces dépenses étaient logiquement prévisibles et souhaite rendre attentive la municipalité qu'une attention plus particulière doit être portée à l'avenir pour éviter ce genre de surprise.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 6, information de la municipalité. Je passe la parole à Monsieur le président pour nous transmettre des informations de la commune.

VI- Informations de la Municipalité

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, un certain nombre d'informations vont être données. Je vais commencer par les informations de mon collègue Christophe Clivaz, responsable du dicastère mobilité et urbanisme qui va vous parler de la mobilité.

Clivaz Christophe, Conseiller Municipal, Les Verts. Une information concernant l'augmentation prochaine de la fréquence des bus sur la ligne numéro deux. Pour les anciens qui siègent déjà depuis quelque temps dans ce plenum, vous savez qu'on a toujours un timing un peu décalé entre le budget et les exigences liées à l'entrée en vigueur des nouveaux horaires, en décembre, en fin d'année. Donc, nous informons que nous avons également travaillé notamment sur l'augmentation de la ligne numéro deux qui est le trajet entre la gare et l'hôpital de Sion.

Vous savez qu'il y a un parking qui est en construction, enfin en projet à l'hôpital. Qu'il fût prévu initialement de construire un parking temporaire de 280 places sur des terrains que la commune aurait provisoirement mis à disposition de l'hôpital et que finalement la solution qui a été retenue est plutôt d'envisager un partenariat pour les deux prochaines années avec l'hôpital de Sion pour muscler la fréquence des bus aux heures de pointe. Concrètement, à partir du prochain horaire, il y aura 21 courses supplémentaires qui seront proposées sur la ligne numéro deux entre la gare et l'hôpital. Soit un bus toutes les 10 minutes aux heures de pointe ce qui permettra, à la fois aux gens qui viennent à la gare de pouvoir facilement trouver des bus pour aller à l'hôpital, mais aussi aux gens qui utiliseront le parc relais à côté des Echutes, de pouvoir se rendre à l'hôpital avec ces bus. L'hôpital a aussi négocié avec Car Postal la gratuité de ce trajet pour les gens qui travaillent à l'hôpital et qui déposeront leur voiture dans le secteur des Echutes. Évidemment, cela passe aussi par l'utilisation, dans l'angle de l'autoroute, du terrain qui est utilisé notamment lors des matchs du FC Sion donc ce terrain sera aussi remis en état, rendu propre pour le parcage des véhicules. Le coût de cette augmentation de la fréquence s'élève à 545'000 francs, dont la moitié sera pris en charge pour les années 2018 et 2019 par l'hôpital.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Voici quelques informations infrastructurelles. Vous le savez, nous avons créé, dans l'ancienne bibliothèque municipale du bâtiment du Ritz, une infrastructure de bureaux pour le conseil municipal sous forme d'un open space et nous avons profité



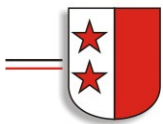
pour mettre à disposition aussi quelques salles de conférence. Dès la semaine prochaine, ces salles de conférence vous seront aussi accessibles. Elles sont accessibles aussi aux personnes à mobilité réduite et vous pourrez les utiliser pour vos différentes séances de commission selon les modalités de réservation que vous connaissez.

Deuxième élément : l'espace création. Vous vous souvenez que vous aviez décidé de mettre un montant à disposition de la municipalité pour l'aménagement de l'aile sud de l'ancien hôpital. Ces travaux vont être terminés à la fin juillet. C'est environ 1'300 mètres carrés qui seront mis à disposition pour les trois phases de cet espace création donc tout ce qui concerne l'émergence, les vraies startups et les idées de départ, la partie développement et puis une partie hébergement, que l'on appelle aussi coworking qui permettra à un certain nombre d'entreprises de pouvoir mutualiser leur place de travail dans ce bâtiment. Vous l'avez vu aujourd'hui et vous avez appris que la Poste avait annoncé les offices de Poste qui étaient maintenus et ceux qui étaient supprimés. Il y avait un enjeu important pour la ville de Sion c'était la Poste numéro 2 donc la Poste du nord et grâce à l'intervention du Conseil d'Etat et du conseil municipal, ce bureau de Poste est aujourd'hui sauvé jusqu'en 2020 mais c'est vrai que les règles de la Poste sont assez drastiques et on parle d'un bureau de Poste pour 20'000 habitants donc pour la ville de Sion qui a déjà vu le bureau de poste des Agettes, de l'hôpital et de Bramois disparaître, il y a de véritables enjeux mais le conseil municipal s'engage, chaque fois qu'il y a menace, avec le Conseil d'Etat pour défendre ces offices postaux.

On a parlé tout à l'heure de l'agglo. Vous savez qu'il y a deux projets d'agglo. Il y a l'agglo Sion qui a été accepté par la Confédération. On aura l'occasion, lors d'un conseil général de vous présenter ce projet et son état des lieux. Et, il y a le projet aggro Valais central qui va d'Ardon à Salquenen. 100'000 habitants donc un habitant sur 3 du Valais, près de 65'000 emplois, un emploi sur deux et ce projet que vous avez aussi accepté est en cours d'examen à Berne. On est en train de répondre aux questions du département pour pouvoir faire avaliser ce projet. Les réponses devraient nous être données au début de janvier 2019. C'est aussi un élément qu'on viendra vous présenter. Je vous rappelle que l'agglo ce n'est pas une obligation de coûts, c'est plutôt un cofinancement pour des mesures que la ville pourrait prendre avec les autres communes, puisqu'on parle d'un refinancement de 33 à 40%, cela dépend du type de projet. Pour aggro Sion, ce sont essentiellement des mesures infrastructurelles liées aux routes, à la mobilité, aux mesures de mobilité. Et puis pour l'agglo Valais central, on a parlé tout à l'heure des transports publics. Ce sera le grand axe de ce projet mais il y a une volonté de la part des communes de l'agglo Sion et de l'agglo Valais central de pouvoir travailler ensemble. La volonté aussi de renforcer un petit peu la gouvernance de cette structure et nous reviendrons vers vous pour vous tenir informés de ce projet. On a même évoqué dans le cadre de ce groupe de pilotage l'idée de se doter d'une loi sur les agglomérations et là, comme pour d'autres objets, le relais auprès des instances cantonales sera important.

Autre sujet, c'est la taxe au sac. Vous savez qu'aujourd'hui 63 communes du Valais romand se sont mises ensemble via l'association région Valais romand. C'est une association que je préside depuis quelques mois et c'est elle qui va gérer l'entier du périmètre qui est concerné par les deux usines, de la Satom pour le Bas-Valais et de l'UTO pour le Valais central, la mise sur pied de la taxe au sac. Les choses avancent bien. Aujourd'hui, nous avons déterminé les tarifs. Ils sont en cours d'examen auprès de Monsieur Prix dont j'attends simplement le retour pour pouvoir vous les communiquer. Ce qui est prévu, c'est une communication au début septembre, sur les différents éléments du prix, du fonctionnement de la taxe au sac, des règlements communaux et puis surtout de la communication. Aujourd'hui, la plupart des communes ont déjà fait une première lecture. Vous l'avez fait lors de la précédente législature. Certains règlements sont encore présentés aux assemblées primaires de la plupart des communes. Ils sont en cours d'examen auprès du canton. Il y a déjà un certain nombre de règlements communaux qui sont agréés par le canton et seront aussi soumis pour le principe à Monsieur Prix mais aujourd'hui rien ne s'oppose à une entrée en vigueur au premier janvier 2018 de la taxe au sac de manière uniforme sur l'ensemble des 63 communes du Valais romand et on vous donnera plus d'informations dès que nous serons en mesure de le faire.

En ce qui concerne les jeux olympiques 2026, vous l'avez vu aujourd'hui dans la presse. Je vous avais donné quelques informations dans les précédentes rencontres. La nouveauté c'est que les pouvoirs publics ont décidé de s'investir pour apporter leur soutien mais aussi permettre de contrôler



et de mettre des cautions au comité de candidature privé. Je vous rappelle qu'aujourd'hui c'est un comité de candidature qui est privé, qui gère de manière opérationnelle l'ensemble de cette candidature, qui a une mission, c'est de présenter un budget à la Confédération pour le 31 juillet et ce comité politique de soutien qui est composé des quatre cantons : Valais, Vaud, Fribourg, Berne et de la ville de Sion est en train de préparer une charte avec le comité de candidature qui précise ce que nous avons déjà, du côté du conseil municipal, dans la précédente législature, écrit au comité de candidature, c'est-à-dire des jeux durables, raisonnables financièrement qui utilisent des infrastructures existantes. Il y avait un certain nombre de cautions qui avaient été définies. Ces cautions vont faire l'objet d'une charte avec le comité de candidature et puis nous avons aussi essayé de préciser quels étaient les rôles du comité de candidature pour les parties opérationnelles et les parties relationnelles vis-à-vis de la Confédération, notamment par rapport aux questions de calendrier, aux questions de sécurité qui sont plutôt en main du comité de soutien politique. Ce comité de soutien est présidé par le conseiller d'Etat Frédéric Favre.

Quelques éléments par rapport aux sociétés importantes qui gravitent autour de la ville. Vous savez qu'au mois de juin c'est la période des assemblées générales et je vous donne deux renouvellements de conseil d'administration et de présidence qui sont importants pour deux organismes proches de la ville. Le premier c'est Energie Sion Région où le conseil d'administration a été renouvelé et la ville de Sion est représentée majoritairement dans ce conseil d'administration avec Monsieur le vice-président, Christian Bitschnau et les conseillers municipaux Raphaël Marclay et Florian Chappot. Nous avons fait appel pour la première fois à un externe, quelqu'un qui n'est pas politique. L'assemblée générale a désigné Monsieur Sébastien Bruchez qui est le fondateur d'Edelweiss Market, comme nouvel administrateur de l'ESR. Pour la ville de Sion, l'idée est d'apporter une expertise un peu différente notamment une approche commerciale, par rapport aux défis de l'ESR. C'est le président de la ville de Sion, votre serviteur, qui va assumer la présidence de cette société qui est à la recherche d'un directeur suite à l'annonce du départ de Monsieur Jean-Albert Ferrez. L'autre organisme important, c'est la caisse de pension qui a eu son assemblée générale hier et la présidence sera assumée par Monsieur le vice-président, Christian Bitschnau. Sébastien Gattlen et Cyrille Fauchère font leur entrée dans le conseil de fondation qui est un organisme paritaire entre les collaborateurs et l'employeur ville de Sion.

La ville de Sion a pu renouveler son label unicef, commune amie des enfants. On a essayé de communiquer car c'est un élément important et je remercie Madame Nadine Pardo et le chef de service Blaise Crittin pour leur travail.

Le conseil municipal est en train de travailler aujourd'hui sur la révision prioritaire du règlement communal des constructions. C'est quelque chose qui reviendra vers vous dans quelques semaines ou quelques mois si la période estivale ne dure pas trop longtemps. Mais nous sommes vraiment en train de travailler sur ces éléments notamment par rapport à la mise en conformité avec la loi cantonale pour les questions de places de parc, d'aménagement extérieur. Il y a un certain nombre de thématiques qui seront évoquées et qui vous seront présentées. Dans le même esprit, vous savez qu'il existe une zone réservée à côté des capucins, du cimetière Saint-François. Le conseil municipal va vous proposer une modification de zones avec une affectation pour l'ensemble de ce périmètre, qui sera ainsi plus durable.

Une dernière information qui concerne la salle de congrès concert et le projet cour de gare. Les choses avancent correctement. On a une date pour le dépôt des mises à l'enquête qui a été fixée au 30 septembre par les différents partenaires. On espère que l'on va pouvoir tenir cette date. Si ce n'était pas le cas, il y aurait uniquement quelques semaines de décalage. Mais aujourd'hui, tous les signaux sont au vert pour que les plans soient déposés dans les meilleurs délais et il faudra peut-être attendre une année pour tout ce qui concerne les plans de détail et les plans d'exécution. On peut imaginer qu'au début 2019, ce chantier, si tout va bien, puisse démarrer grâce à votre engagement sur la salle de congrès concert. Ce qui sera un bien pour la ville de Sion.



VII- Divers

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. On va passer au dernier point de la soirée, les divers. Avant de passer aux questions écrites et au débat, je laisse la parole aux conseillers communaux interpellés lors du plenum du 25 avril 2017, notamment Monsieur Cyrille Fauchère, Madame Nadine Pardo et Monsieur Christophe Clivaz qui nous avaient promis un complément d'information sur les questions de Monsieur Jérôme Amos, Monsieur Fabien Kùchler et Monsieur Jean-Paul Mabillard.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Je viens ici amener, non seulement des réponses à la question du collègue Kùchler mais aussi une correction, parce que j'ai dit une bêtise la dernière fois. Cette bêtise portait sur le contrôle des places à 20 minutes. J'avais parlé du vieux disque bleu. Oubliez tout de suite ce disque, c'est complètement faux. Si vous vous faites amender, ce sera en partie de ma faute car ce n'est pas du tout valable comme moyen de contrôle. Le contrôle aujourd'hui est effectué grâce à un capteur qui est placé sur le sol et qui détecte la présence d'un véhicule. Lorsqu'un agent passe devant une de ces places, il peut voir sur son smartphone si le véhicule s'y trouve depuis plus de 20 minutes. Cette manière de faire est en test pour les places du Ritz et le projet est piloté par le service des travaux publics. D'autres contrôles sont effectués en particulier sur le Grand-Pont par l'observation, lors des passages répétés des agents de police ou des assistants de sécurité publique. En soit, les places à 20 minutes ne sont pas un problème. Le but des 20 minutes étant de permettre un roulement des utilisateurs dans ces rues commerciales et piétonnes, le problème est, au contraire, les voitures qui s'agglutinent autour des places et qui, elles, font l'office d'une amende d'ordre si elles ne peuvent pas être déplacées immédiatement. Pour la situation de ces places durant la nuit, c'est une question juridique et la réponse sera tout autant juridique. Cela dépend de la zone, c'est-à-dire si la place est en zone de rencontre, alors c'est impossible de laisser son véhicule la nuit. En revanche, si la zone le permet, donc c'est une zone qui n'est pas spécifiée, alors il y a une possibilité de parcage. Mais je ne vous cache pas que ces possibilités de parcage risquent certainement d'évoluer avec une signalisation ad hoc qui reste encore à mettre en place. Enfin, le dernier point de votre question portait sur l'écopoint de Platta. Il y a un marquage jaune au sol qui a été posé pour empêcher le parcage. La police municipale va effectuer des contrôles pour observer le respect de cette interdiction de parcage et l'évolution de la situation. Et si celle-ci devait se péjorer, des mesures ultérieures plus répressives seraient prises.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Le projet de requalification du cour Roger Bonvin, piloté par le service de l'urbanisme en collaboration avec d'autres services de la ville dont le service des sports, de la jeunesse et des loisirs, a été pensé de manière évolutive à des besoins de la population. En clair, les investissements ont été modérés et ce, afin de permettre d'abord une vérification de l'appropriation des espaces et installations par la population. Puis, il est prévu de faire des adaptations et des optimisations qui seraient nécessaires, le cas échéant. Au vu du succès actuel que rencontre ce lieu, des réflexions conjointes sont menées afin de poursuivre l'amélioration de l'existant, à l'aide du budget ordinaire, concernant le revêtement du terrain de basket, du terrain de volley ainsi que des poubelles, par exemple.

Clivaz Christophe, Conseiller municipal, Les Verts. Je propose au groupe UDC de suggérer à un député de poser cette question au Grand Conseil, puisqu'il s'agit d'une route cantonale. C'est le canton qui est en charge de l'aménagement de ces routes et ce n'est pas de la compétence communale.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Avant de passer aux autres questions écrites de Mesdames les conseillères Brigitte Pfister Mayoraz et de Madame Karine Darbellay, je demande à ces deux conseillères générales de faire une demande de prise parole avant de pouvoir s'exprimer.

Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts. Voici notre question au sujet du projet d'agrandissement de l'école primaire de Champsec. Pour évaluer et planifier les besoins futurs en locaux du centre scolaire de Champsec, le conseil municipal s'est basé sur un système de prévisions



démographiques élaboré par le bureau Azur. Suite à cette étude démographique, un agrandissement de l'école primaire de Champsec est en projet. Les chefs de service ont proposé d'intégrer au projet une salle de sport ainsi qu'une UAPE.

Nous aimerions savoir où en est le projet d'agrandissement de l'école primaire de Champsec ? La proposition d'intégrer à ce projet une UAPE et une salle de sport, est-elle toujours d'actualité ? Au vu des résultats de l'étude démographique, ne serait-il pas intéressant d'intégrer à ce projet la création d'une salle de quartier ? Dans le cadre de cet agrandissement, est-il prévu de réaménager la cour en s'inspirant de modèles déjà mis en place dans d'autres centres scolaires. Et dans un but pédagogique, pourrait-on en profiter pour y installer un espace nature en y intégrant un potager scolaire, étude de milieu prévu dans le plan d'étude romand ?

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, PDC. C'est un plaisir particulier pour moi de m'exprimer de nouveau depuis en bas. Je réponds volontiers aux questions. Donc il y a une commission ad hoc qui a été créée pour l'agrandissement de ce centre. Le calendrier a été défini comme suit. Les services ont dû donner leurs besoins pour le 31 mai 2017. Donc, ces besoins sont connus. Le service bâtiment et construction doit maintenant mandater un bureau d'architecture pour définir le scénario de l'étude pour la réalisation de ce centre. Ce bureau rendra son étude et le plan du concours pour l'automne 2017, avec un coût à plus ou moins 20 %. Le lancement du concours aura lieu début 2018. La prise de connaissance du lauréat et le crédit d'engagement sont prévus en automne 2018. Le début des travaux sera fixé en fonction des priorités qui seront définies par le conseil, sachant que la projection demande entre 6 et 14 classes supplémentaires. Donc, c'est assez variable. On va tabler sur 10 classes ce qui devrait correspondre à la réalité.

Pour la deuxième question, la proposition d'intégrer une UAPE et une salle de sport. Les services sport jeunesse et loisirs et les affaires sociales ont donné leurs besoins et une salle de sport et une UAPE sont dans le programme. Concernant la salle de quartier, indépendamment de l'étude démographique, la réflexion autour d'une salle de quartier est intéressante pour tous les quartiers. L'existence et le dynamisme de certaines associations de quartier comme à Châteauneuf montre que de telles salles fonctionnent bien. J'ai connaissance d'une prémisse de création d'une association de quartier pour Champsec/Vissigen. Donc, il y aura peut-être possibilité de créer une salle. Par contre, la commission, qui a abordé ce sujet-là, n'a pas souhaité prendre position étant donné que cela sort, pour l'instant, de son champ de compétences. Mais le conseil municipal reprendra cette question et étudiera cette opportunité. Pour le réaménagement de la cour, en fonction de l'implantation du nouveau bâtiment qui arrivera, il sera soit dans la cour d'école actuelle et il faudra réaménager une partie de la cour dans le pré qui est à côté. Soit l'inverse, donc de toute façon quand on construit un nouveau bâtiment dans un centre scolaire, on va penser au réaménagement de la cour. Et finalement, le potager scolaire. Il y a un biotope qui a été réalisé déjà à Châteauneuf dans l'ancien réaménagement. Et pour Champsec, on peut effectivement imaginer une telle amélioration, que ce soient biotopes, potagers ou autres. Par contre, il faut préciser que l'entretien d'un biotope ou plus particulièrement d'un potager sera du ressort des enseignants étant donné que cela devient un outil pédagogique et non pas du personnel de conciergerie ou des parcs et jardins. Ce qui pourrait éventuellement poser problème pendant les vacances scolaires avec les températures caniculaires que nous avons et les vacances des professeurs. Mais toute demande d'un centre scolaire, que ce soit Champsec, dans le cadre de cet agrandissement ou un autre centre, toute demande qui viendra pour l'aménagement d'un potager ou autre biotope, sera étudiée par la direction des écoles.

Darbellay Karine, Conseillère générale, Les Verts. Le RLC, rencontre/loisirs/cultures de Sion est un service socioculturel destiné à la jeunesse de notre commune. Des activités proposées comprennent des actions festives avec le totem, de l'accueil libre avec le tipi, des actions hors murs au sein des différents quartiers de la ville effectuées par des animateurs et des animatrices ainsi que des actions éducatives présentées sous la forme d'éducation de rue comprenant une espèce d'écoute pour les jeunes. Depuis que cette association a été communalisée, quelles sont les missions que la commune a déterminées pour le RLC ? Sont-elles exclusivement des missions d'animation ou incluent-elles également des missions éducatives ? Quelles conséquences sur le profil du personnel engagé au RLC ?



Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. La municipalisation du RLC est le fruit d'une volonté conjointe de la ville et de l'ancienne association. Nous avons poursuivi l'objectif de pérenniser, tout en les développant, l'action jeunesse et le service à la population. L'entier de la mission du RLC a été repris et tous les pôles d'activité correspondant après consultation des membres de l'équipe professionnelle, ont été maintenus. A savoir, le totem, centre loisirs et pôle administratif, le hors murs qui est un pôle d'animation socioculturelle dans les quartiers, le tipi qui représente un espace d'accueil, de création, de découverte, de vivre ensemble pour des enfants de 6 à 12 ans, l'éducation de rue et les prestations socioéducatives sur le terrain, des suivis individuels ou collectifs d'enfants, d'adolescents ou de parents en difficulté. Lors du processus de municipalisation, l'ensemble du personnel de l'association RLC en activité, y compris les auxiliaires, a été repris et rattaché à la ville. Et le profil des collaborateurs du RLC reste conforme à ce qui prévalait jusqu'alors. A savoir, un équilibre entre des missions socioculturelles et des missions socioéducatives. Un rapport sur le processus complet de la municipalisation et des missions du RLC sera ultérieurement présenté au conseil municipal dans un premier temps et une suggestion de présentation au conseil général sera proposée.

Bodrito Jean Pierre, Conseiller général, AdG. Pas plus tard qu'en début d'après-midi, une question m'a été posée par un fort sympathique citoyen. Est-il vrai que les problèmes survenus il y a quelques jours à la piscine de la Blancherie, seraient dus au récent petit séisme qui a secoué le Valais central ? Quelle que soit la réponse, peut-on connaître la nature exacte des dégâts et des réparations qui ont été nécessaires et le coût approximatif du prochain crédit supplémentaire qui en découlera ? Enfin, le très probable déménagement de la piscine, a-t-il eu une influence sur la pérennité et donc le coût des réparations ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Monsieur le conseiller Bodrito, effectivement, c'est un fâcheux événement qui s'est passé à la piscine. Mais je crois que cette installation a près de 50 ans. Elle a malheureusement l'âge de ses artères, en tout cas de ses conduites et nous avons pu constater une rupture de conduite entre l'installation de filtration et les bassins, ce qui a nécessité qu'on aille ouvrir, en partie ces conduites pour réparer le dommage. Ce qui a pris du temps aussi puisqu'on a dû vider le bassin. Il faut deux à trois jours, sauf erreur pour vider les bassins et cinq pour les remplir. Ceci a malheureusement occasionné la fermeture de la piscine. En ce qui concerne les coûts, je ne les connais pas exactement. Les coûts futurs sont d'autant plus difficiles à estimer.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Ce soir, mon "divers" sera triple. Il concernera la taxe au sac, le littering au parc de la Planta et une fois de plus, l'école du sacré cœur. Tout d'abord, permettez-moi de remercier la ville pour la pose de molok à l'ouest du cour Roger Bonvin et le nettoyage rapide de la Madone, sise au mur de l'UAPE du sacré cœur. Venons-en au fait, à six mois de 2018 et donc de l'introduction de la taxe au sac sur notre belle commune, je souhaite obtenir les informations suivantes. La ville est-elle, en termes d'infrastructures et de personnels, prête pour l'introduction, le cas échéant ? Risque-t-on de voir arriver un crédit supplémentaire cet automne pour une taxe prévue depuis l'année passée ? Combien de contraventions ont été délivrées par les agents de la police ou de la commune depuis le serrage de vis concernant le littering autour des coins à molok ? Sur ce nombre, combien ont fait l'objet d'un recours et combien de recours auraient abouti ? Enfin, après quel temps d'essai tomberont les premières amendes pour sac non conformes ?

Par ailleurs, trois mois, donc à partir du mois de septembre pour faire de l'information et de la didactique pour apprendre à 33'000 personnes, en fait beaucoup plus vu que l'on sait que c'est beaucoup plus de communes, pour leur apprendre à trier leurs déchets encore mieux pour économiser de l'argent, ne pas se faire attraper avec les sacs, ça m'a l'air quand même court. Mais de toute façon, ce sera certainement très bien fait. Deuxièmement, lors des précédents plenums de la législature passée, je m'étais ému du sort réservé au dernier espace vert, vraiment vert et accessible du centre de la ville, le parc de la Planta. Pour rappel, une réflexion a été menée par la ville en lien avec le RLC, des minis moloks avaient été mis en place. Le verre y a été interdit. Dernièrement, un duo d'étudiants a été primé par la ville pour son travail de prévention sur les lieux.

Il y a donc lieu ici de louer vivement le travail important fait par la ville. Toutefois, à l'aube des vacances scolaires, il faut bien reconnaître que si le nombre des joyeux fêtards a bien diminué, pour



mémoire, il y a deux ans lors d'un grand "raout" nocturne, il avait été dénombré près 1'000 personnes dans le parc, venant de Sierre au Bouveret. Les déchets quant à eux, sont toujours au rendez-vous et ce sont les équipes de la ville qui les nettoient afin de laisser la place nette pour les enfants en bas âge, à qui ce parc est principalement dévolu. Il est de plus, bon de rappeler, que la ville vient de rénover les infrastructures pour enfant du parc et que ces dernières ne sont pas prévues pour que des grands adolescents dévalent le toboggan en vomissant, fassent de la balançoire un shaker géant ou s'allument une clope sur les petits chevaux. De fait, mes questions sont les suivantes. Doit-on attendre comme les étourneaux, les hannetons et les nuées de sauterelles, ces jeunes pisteurs qui viennent chaque printemps depuis quelques années ? La ville doit-elle continuer de tolérer ces pratiques en sanctionnant pas ou peu les contrevenants à ses propres directives et en nettoyant consciencieusement le parc au frais de la princesse chaque samedi matin ? Enfin, si des amendes ont été distribuées, quel est leur nombre et combien ont été réglées ?

Enfin, je termine. Concernant l'école du sacré cœur, on m'a fait remarquer les choses suivantes. Premièrement, les jeunes amateurs de musique électronique n'ont pas attendu électroziles pour se faire plaisir et la configuration du complexe du sacré cœur est d'une acoustique parfaite pour faire résonner les basses. De plus, le dance floor que constitue le toit de la salle de gym du centre, le toit plat de certaines classes, idéal pour les grillades, vous en conviendrez, font du site en question le rêve de tout jeune foireur. Deuxièmement, le corollaire obligatoire à toute belle fête, la binche, par bouteille, par carton partout, souille le parvis de l'église, les cours de l'école et les toits. En conclusion, je me demande ce que fait la ville et si des patrouilles opèrent régulièrement dans les lieux afin que ce lieu et ses environs conservent le cadre nécessaire à ses attributions, et afin d'éviter surtout à la ville une plainte des parents, le jour où un fêtard mineur et aviné écrasera son doux visage contre l'asphalte d'une cour.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Monsieur le conseiller Gachnang. Je vais commencer par vous apporter les compléments sur la taxe au sac et après, je me propose de passer la parole à mon collègue Cyrille Fauchère pour les questions du littering à la place de la Planta et l'école du Sacré Cœur. Donc à vos trois questions sur la taxe au sac, des investissements ont été faits par la municipalité dans les années précédentes. Donc, il n'y a pas de crédits supplémentaires prévus pour des infrastructures liées à la taxe au sac.

En ce qui concerne les contraventions, elles ont effectivement été données. Le conseil municipal a demandé à notre chef de service, Monsieur Georges Joliat de faire un bilan au 30 juin pour savoir combien d'amendes ont été données et combien de recours. Ce sont des chiffres que nous pourrions vous communiquer le moment venu et puis nous n'allons pas attendre qu'il y ait une recrudescence de sacs non conformes, puisque nous avons cette police urbaine et que nous ne contrevenons pas à la gestion de ces sacs et que nous sommes relativement répressifs. Nous allons maintenir cette répression dès le début de l'entrée en vigueur de la taxe au sac, parce que c'est là qu'il faudra tout de suite agir. Voilà pour cette première partie sur la taxe au sac et je passe maintenant la parole à Cyrille Fauchère.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Voilà ce que je peux vous amener comme réponse en matière de sécurité publique. Quelques chiffres tout d'abord. En 2015, pour la période de mars à juin, la police municipale a effectué plus de 32 contrôles, ont été délivrés 22 avertissements. Il y a eu aussi des contrôles pour stupéfiants, il y a eu des bagarres également qui ont été constatées pour la période d'août à octobre, de la même année 2015. Nous avons engagé trois securitas qui ont permis un tout petit peu de réduire ces incivilités. En 2016, pour la période de mars à juin, les stupéfiants ont disparu. Les bagarres n'ont pas été constatées et 20 autres avertissements ont également été donnés à certains fauteurs de troubles. Pour la période d'août à octobre, en 2016, il y a eu des amendes d'ordre qui ont été données pour la consommation de stupéfiants. Deux amendes d'ordre. Certes un peu faible, mais c'est aussi à saluer puisqu'il semble que la consommation de stupéfiants semble diminuer. Et pour cette même période, trois securitas sont toujours engagés. La police municipale a effectué durant l'année 2016, 24 contrôles sur le parc de la Planta, soit 8 de moins que l'année précédente. A l'heure où je vous parle, on est dans cette période de fin de printemps, début d'été. Donc, il n'y a pas de securitas. Si cela devait être le cas, on les engagerait pendant l'été. Pour le moment, sept avertissements et six contrôles de police ont été effectués. Globalement, vous avez



raison. Le samedi matin, il y a encore des débris de type plastiques, canettes, etc., dans un volume variable. Mais ce volume peut être important. En revanche, le verre cassé sur la pelouse n'existe quasiment plus. L'affluence maximale est désormais de 150 à 170 personnes. Cette baisse de la fréquentation correspond à un effet de mode qui semble désormais être dépassé et les familles ont repris la place qui leur était réservée dans le secteur du jardin d'enfants ce qui n'était quasiment plus possible en 2015. Rappelez-vous, on a dû poser des barrières. Lors de chaque soirée, un éducateur se rend sur place afin d'établir un état des lieux chiffré. Ce sont les mesures qui ont été décidées à l'époque. Ces mesures ont porté globalement leurs fruits : on a édité un arrêté qui interdisait le verre, demandait la pose de barrières et la présence d'agents de sécurité ainsi que d'éducateurs de rue. C'est grâce à ce dispositif que la situation d'aujourd'hui peut être qualifiée, du point de vue des services de la ville, comme sous contrôle. Elle en demeure pas moins satisfaisante parce qu'on essaie par tous les moyens d'éviter la recrudescence de déchets mais toujours est-il qu'elle est sous contrôle. Des avertissements sont adressés aux auteurs de troubles. Les amendes d'ordre pour la consommation de boissons en verre ne sont données qu'en cas de récidive. Donc la première fois, c'est un avertissement et en 2016, les amendes pour les stupéfiants au nombre de deux, ont été distribuées. Si elles devaient ne pas être payées, il y a une procédure qui se met en place et celle-ci est gérée par le tribunal de police. Aujourd'hui, stupéfiants et verres cassés ne seront plus qu'un mauvais souvenir. Ainsi, aucune dénonciation n'a été faite depuis l'année dernière. Il faut également se réjouir que les groupes de voyous qui inquiétaient les usagers ont disparu du parc. Il faut savoir encore que tous les vendredis, la police effectue des patrouilles préventives dans le secteur. Donc, la police agit avec proportionnalité et la verbalisation intervient avec une certaine forme de gradation.

Pour la question du Sacré Cœur. Le secteur du Sacré Cœur se compose de trois zones. La première est le secteur de l'école, y compris les alentours de l'église et de la salle de gym. La police municipale a identifié 24 jeunes issus principalement du quartier, dont l'âge moyen se situe entre 12 et 14 ans. Certains jeunes ont été interpellés à deux reprises, jeunes qui se trouvaient sur le toit de l'école. Suite à des déprédations commises, deux identités ont été transmises via le concierge aux services des écoles. A noter également, plusieurs passages durant la midnight où de nombreux jeunes se réunissent aux alentours immédiats de l'école. La seconde zone est le secteur du jardin des Mayennets dit jardin de la BCV. Principalement des adolescents qui se réunissent dans un endroit moins fréquenté pour écouter de la musique. Il s'agit bien souvent de gens connus des services communaux, soit de la police, soit du service social, soit des deux ou alors ce sont des gens qui prolongent simplement leur soirée après la fermeture des établissements publics ou après une séance de cinéma. Le troisième secteur est le jardin d'agrément des Mayennets. Là, un contrôle effectué a permis d'identifier un groupe de jeunes adultes connus des services de police. A ce jour, ils ne sont plus manifestés dans le secteur. Donc le secteur est plus calme que par le passé où la police intervenait régulièrement pour de la consommation de stupéfiants ainsi que de la déprédation régulière. Mais la situation n'est toujours pas satisfaisante. Le contrôle de l'évolution de la situation est régulier. La police municipale patrouille très régulièrement dans ce secteur et prend les mesures qui s'imposent.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Une petite question sur ce fameux parking des vélos de la gare. Une fois de plus, étant un pendulaire cycliste aguerri, d'après les informations reçues, une convention entre la ville et les CFF détermine les responsabilités des parties. L'entretien et l'enlèvement des vélos ventouses étant de la responsabilité des CFF au travers de la société Railclean. Je tiens ici à féliciter vivement Railclean pour leurs compétences pour le nettoyage régulier des places. Le sol est rutilant. Il le serait sûrement aussi sous les vélos qui traînent, sans chaîne, pneu crevé, sans selle ou même sans roue s'ils les enlevaient. Je les félicite aussi d'avoir accroché ces fameuses étiquettes indiquant que sans mouvement des vélos, ceux-ci seraient enlevés par leurs soins. Mais ne serait-ce pas aussi utile de revenir sur les lieux pour effectivement enlever ces fameux vélos, dont l'étiquette n'a pas bougé d'un centimètre, mais déteint sous la pluie ou sous le jet de nettoyage de Railclean ? Ne serait-ce pas aussi utile d'apposer ces fameuses étiquettes sur tous les vélos et pas simplement sur ceux qui ne semblent plus pouvoir se mouvoir par absence d'une pièce maîtresse ? Un vélo neuf qui ne bouge pas prend plus de place qu'un vieux vélo utilisé. De cette situation, je me suis permis de fouiner sur place et de prendre quelques photos des vélos parqués, à horaire irrégulier pour qu'on ne puisse pas me dire que je suis simplement arrivé au mauvais moment. Devant vous, je peux ici affirmer, haut et fort, sans prendre de risques, qu'il y a au moins 12 vélos qui



n'ont pas bougé depuis le mois de mars. Alors au final, la responsabilité incombe au CFF mais il est du devoir de la municipalité de suivre la situation est de faire agir les CFF, merci pour votre action.

Clivaz Christophe, Conseiller municipal, Les Verts. Je prends note de ces remarques, Nous allons réécrire aux CFF, en leur demandant un peu de diligence et notamment en leur expliquant qu'un certain nombre d'usagers se plaignent effectivement du fait que, comme vous, vous n'avez plus la possibilité de parquer votre vélo lorsque vous arrivez à la gare. Ce qui évidemment n'encourage pas l'usage du vélo. Merci pour ces remarques qui seront transmises par courrier aux CFF.

Micheloud Benoît, Conseiller général, PDC. Voyez-vous, nous avons la chance d'avoir des contribuables responsables qui interpellent leurs élus sur des questions diverses et dans ce cas précis, sur la gestion des déchets. Il a été constaté à différents endroits de la commune de Sion, certaines lacunes dans l'implantation des moloks et sur la cadence de vidage de ceux-ci. Les habitants ont l'impression qu'il n'est pas suffisamment tenu compte de certains paramètres tels que la proximité de commerce, d'une zone industrielle et de la densité de la population locale. Je tiens à vous faire part de quatre situations concrètes avec leur propre problématique. La première. Tout d'abord, le cas d'un commerce. Il s'agit du café L'îlot situé dans le quartier de Champsec en face des casernes. Il lui manque un molok à verre qui rendrait également service à tout le quartier. La deuxième situation, celui de la rue Saint-Théodule, les moloks sont pleins rapidement et de nombreux sacs et autres déchets sont alors déposés autour, ce qui dérange le voisinage. La troisième situation, à la rue des Orgues à Bramois, il s'agit de tourisme des déchets. De nombreuses personnes venant d'autres communes, villages, viennent déposer leurs ordures ce qui implique un remplissage rapide. Une surveillance, répression serait plus adéquate dans ce cas précis. La quatrième situation à Uvrier, route des joncs, à proximité des zones industrielles, les moloks sont rapidement pleins avec la proximité de divers commerces, une solution devrait être trouvée. Nous pouvons donc constater que le lieu de l'installation et la cadence de vidage des moloks, avec le tourisme des déchets sont un réel problème pour notre population. La lutte contre le littering, actuellement menée dans notre commune, aborde dans ce sens.

Il serait donc intéressant de se pencher encore plus sur cette problématique pour le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. Je vous remercie déjà pour les améliorations futures.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion Merci à Monsieur Micheloud pour ses remarques. On en prend note et elles seront transmises immédiatement à Monsieur Joliat. Monsieur Raphaël Marclay qui est absent ce soir, sera aussi nanti de vos observations.

Marquis Marco, Conseiller général, PLR Lors des dernières élections, l'affichage public en ville a été réglementé par des directives validées par le conseil municipal. Compétence a été donnée à la police municipale de faire respecter ladite directive. J'aimerais avant tout remercier les forces de l'ordre pour le travail effectué. Est-ce que la ville pourrait nous faire un résumé des actions entreprises, du personnel engagé dans cette procédure, des coûts de ces interventions et des éventuelles sanctions infligées aux contrevenants.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. La commune avait mis sur pied un règlement ad hoc d'affichage. L'application de ce règlement, durant cette campagne, a permis de constater que la police municipale a enlevé un total de 106 affiches disposées de manière illicite sur le territoire communal. Cette prestation a été facturée aux partis conformément aux propositions du dicastère de la sécurité publique. Quatre partis politiques sur les six formations présentes ont été concernés par ces amendes. En lointain pédagogue, permettez-moi de citer les bons élèves que sont le parti des Verts et le PDC qui n'ont pas reçu d'amendes. Il convient de relever que les partis politiques, dans leur grande majorité, ont joué le jeu grâce en particulier à la ratification de ce règlement communal d'affichage. La commune a facturé pour 1'166.65 francs d'amende au parti, selon un principe qui a été le suivant. Au début, on pensait facturer par nombre d'affiches. Pour finir, on a facturé par nombre d'emplacements. Il y a une des formations politiques qui avait recouvert toute une lignée de peupliers sur la transversale EST de la commune. Il aurait été objectivement indécent de facturer une demi-heure par peupliers à cette formation politique. Donc, on a considéré un emplacement pour 18 affiches enlevées



donc ce qui fait que les amendes varient entre 125 francs pour les moins cancre et 625 francs pour les moins dociles.

En vue des futures campagnes politiques, il s'agira de rapidement se mettre au travail afin d'évaluer l'opportunité de renoncer définitivement à mettre le domaine public à disposition pour l'affichage et cas échéant de communiquer aux entités concernées, c'est-à-dire à la commission cantonale de signalisation, la police cantonale etc... Des espaces seront dévolus à cet affichage sur des emplacements mis à disposition par la commune. Vous vous rappelez de ces panneaux à deux pans. La commune, vraisemblablement, les mettra à disposition. Les partis seront invités à signer une charte d'utilisation ce qui permettra d'être encore plus sévère sur l'affichage sauvage.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. J'ai appris que le garage Ford qui se trouve à la rue du Tunnel 22 allait se déplacer. En 2005 et 2007, l'association des habitants de la vieille ville de Sion avait interpellé le conseil communal et le conseil bourgeoisial de l'époque dans le but de créer un sentier pédestre permettant de rallier la vieille ville au nouveau cimetière, sans passer par la route, celui-ci pouvant être prolongé par un tour de la colline de Valère pour atteindre le château de Valère. Tout le parcours était réalisable à cette date, sauf le départ où aucun propriétaire, entre le garage Ford et le tunnel, n'a voulu céder le passage. Maintenant que ce dernier va fermer, serait-il possible que la commune étudie la possibilité d'avoir un droit de passage ? Nous parlons de quelques mètres avant qu'une nouvelle construction soit envisagée. Cette opportunité, dans le vignoble et la nature, pourrait permettre d'avoir un sentier pour les habitants de la ville de Sion.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, ce projet de cheminement piéton depuis le haut de la ville, jusqu'au cimetière de Platta est toujours d'actualité. D'après les informations que j'ai, la bourgeoisie s'est porté acquéreur de différentes parcelles qui lui permettent de pouvoir créer ce chemin. Il y a encore quelques droits de passage à négocier avec les voisins qui seront un petit peu plus loin, mais proches du cimetière et je participe aux travaux de la fondation du château de Tourbillon qui veut justement initier de nouveaux sentiers autour du site de Tourbillon et de Valère. Donc à mon sens, on a les possibilités de créer ce sentier et je pense que les choses devraient être faites dans les prochains mois

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. J'ai deux questions qui concernent, toutes les deux, le territoire de l'ancienne commune des Agettes.

Le premier concerne le terrain et infrastructures de football sises aux Agettes. En fusionnant les territoires, la ville de Sion a hérité non seulement des beautés des paysages mais également de quelques infrastructures. Sur ce territoire, se trouvent deux magnifiques terrains de football situés en contre bas de la route cantonale, avant le premier virage qui arrive à Crête-à- l'Oeil. Toutefois, les locaux attenants, vestiaires, toilettes et buvettes sont quelque peu en décrépitude. Comment et par qui est utilisé ce terrain ? Un contrat ou un accord avec un club de football existe-t-il ? Est-ce que la ville a identifié ce potentiel ? Quelle est sa stratégie d'investissements pour la réfection de ces locaux ?

La deuxième question concerne l'avenir du tourisme pour le haut de la commune de Sion. Les nouveaux territoires sont en grande partie en région de montagne, et donc en lien direct avec les aspects touristiques. Plusieurs questions concernant ces aspects touristiques. Une stratégie touristique pour ces territoires de montagne a-t-elle été réfléchi ? Comment Sion Tourisme se profile-t-il avec le développement touristique de ces nouveaux territoires et donc de ces nouveaux acteurs mais également les relations régionales obligatoires qui y découlent avec les remontées mécaniques Veysonnaz, Nendaz, Vex ? Quel est l'avenir de la SD des Agettes et de son financement ? Qui va aujourd'hui relayer toutes les manifestations, activités se déroulant sur les nouveaux territoires ? Je ne pense pas uniquement au village des Agettes, mais aussi et surtout à tout ce qui se passe avec les remontées mécaniques et les activités se déroulant sur le plateau de Thyon.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais répondre à la première question concernant ce terrain ou ces terrains du Chaillen et après je passerai la parole à Monsieur le vice-président, pour la partie tourisme sur le même territoire.



Effectivement, ce terrain ou ces terrains et cette infrastructure se trouvaient sur l'ancienne commune des Agettes, donc maintenant sur le territoire de la commune de Sion. Ce sont des installations qui sont utilisées par le FC Printse-Nendaz qui est une société hors commune. Nous sommes au courant et nous avons fait un diagnostic de l'état des lieux, notamment des vestiaires et du bâtiment. Les terrains sont en relatif bon état et nous allons avoir dans le courant de l'été une rencontre avec les utilisateurs qui sont des clubs sportifs hors commune. La volonté de la ville n'est pas d'investir de manière directe dans ces infrastructures. Aujourd'hui, elle a suffisamment "de chats à fouetter" dans ses propres centres sportifs. Par contre, nous sommes sur notre territoire et nous devons trouver aujourd'hui les modalités d'utilisation et de mise à disposition et de rénovations ou d'investissements de ces infrastructures avec les vrais utilisateurs qui sont des clubs sportifs hors du territoire communal.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Monsieur Turatti, merci pour votre question. Pour la société de développement de Sion que j'ai le plaisir de présider depuis le mois de mars, l'agrandissement de notre commune qui devient, quelque part, un peu une commune de montagne, est une question centrale. Qu'on songe simplement que la piste de l'ours du sommet des crêtes jusqu'au fond est sur le territoire de la commune de Sion et comme on espère que la liaison plaine montagne va se faire rapidement, c'est aussi une problématique qu'il nous faut absolument envisager. On en a tenu compte lors du workshop que la société de développement tient toujours en début de législature et on a évidemment pris contact et on travaille actuellement, pas plus tard qu'hier matin, avec les sociétés de développement qui sont actives comme celles de Sion, sur le périmètre de la commune fusionnée, à savoir, la société développement des Agettes, des mayens de l'Ours est aussi celle de Veysonnaz. Donc je reviendrai devant le conseil municipal encore cet été avec les premières conclusions de ce que nous voulons entreprendre et vous m'excuserez de laisser la primeur à mes collègues, puisque tout n'est pas terminé et je reviendrai vers vous dans les meilleurs délais.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. J'ai groupé deux divers dans cette même prise de parole. Le premier sur le projet Acclimatisation et le deuxième sur les nouvelles cadences de bus, à Bramois notamment. Mes points ne demandent pas forcément de réponses mais ce sont des éléments de réflexion qui nous semblent importants à souligner, pour la suite de cette législature.

Tout d'abord, nous tenons à féliciter la ville de Sion pour son esprit entreprenant concernant le projet Acclimatisation, puisqu'apparemment nous sommes en avance sur Berne dans ce domaine. Ayant pu prendre connaissance des divers aboutissements de ce projet, au début du mois, nous voyons d'un œil positif le fait que la ville se soucie de telles problématiques que ce soit la lutte contre les îlots de chaleur, la volonté de remettre du vert et du bleu dans notre ville ou celle de réfléchir à une meilleure utilisation de certains espaces. Le cour Roger Bonvin qui retrouve une vraie animation, les beaux jours revenus, est la preuve vivante que de telles réalisations répondent à de réelles attentes de la part de la population.

Nous souhaitons souligner cette belle réussite et ainsi, inciter la ville à continuer dans ce sens. Ainsi, des réflexions au sujet d'une valorisation de la Sionne, au niveau de la place du Scex ou d'aménagements plus intéressants de certaines places comme celles du Scex, des Potences, ou le parking devant la BCV, me semblent à propos dans la continuité de ce projet innovant.

Comme expliqué lors de la journée de présentation des résultats du projet Acclimatisation, il suffit parfois d'un rien, de quelques aménagements pour rendre un espace beaucoup plus attractif. Nous espérons que des projets allant dans ce sens gagneront toute l'attention du conseil municipal et du conseil général dans les années à venir et nous nous réjouissons d'ores et déjà d'étudier de tels projets.

Enfin et pour terminer sur une note positive, je tenais à remercier chaleureusement la ville en tant que pendulaire bramoisien et au nom des habitants de notre village pour les efforts consentis quant à l'augmentation des cadences à 20 minutes, sur la ligne numéro 5, notamment. Les chiffres le prouvent, le coût financier consenti en valait largement la peine, puisque grâce à cette cadence régulière et intensifiée, on se pose moins la question de prendre le bus pour se rendre à Sion. C'est



un pas décisif qui va dans le bon sens, et nous nous réjouissons que l'on étende ces offres à d'autres quartiers de la ville ainsi que l'on prolonge ces lignes plus tard, en soirée, pour les rentrées festives.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je remercie Monsieur le conseiller général Collet pour ses remerciements et ses bons mots. C'est vrai qu'avec ce projet Acclimatation, la ville de Sion a fait œuvre de pionnier et je tiens vraiment à relever l'engagement de notre collègue Christophe Clivaz d'un point de vue politique, de Lionel Tudisco, de Vincent Kempf et de la fédération de développement durable, Madame Huber qui ont vraiment conduit ce projet qui fait ou devrait faire école à Sion et en Suisse. Donc merci pour cette constatation et ces encouragements, également pour les questions d'amélioration de la mobilité sur la ligne de Bramois.

Betchov Gabioud Denise, Conseillère générale, AdG. C'est un constat, pas une question, qui concerne mon quartier, le nord de Sion.

La première mesure de l'Agglo Sion est achevée. Vous pouvez voir les nouveaux aménagements, tout au long de l'avenue Ritz. Depuis le rond-point Ritz jusqu'au nouveau rond-point devant la statue du mulet. Je vous invite à y passer en montant, depuis la vieille ville, la rue de Savièse pour arriver à l'avenue Ritz et à sa petite fontaine. Vous vous rappelez peut-être de l'allée d'arbres qui longeait cette rue côté sud jusqu'à la poste du nord et de la fontaine fleurie avec son vieux couvert en bois qui offrait ombrage et fraîcheur aux passants. Aujourd'hui, la fontaine est remise à sa place mais sans couvert, sans abri. Il y a trois bancs en béton et en alu qui chauffent bien au soleil, et pas un brin d'ombre l'après-midi, sur ce coin de rencontre. Car l'unique arbre qui s'y trouve est placé à l'est de la fontaine. Les pavés, les bancs en béton et les dos en alu ainsi que l'asphalte de la rue font que cette petite place devient un îlot de chaleur. Par les températures qui règnent ces jours-ci, vous pouvez apprécier.

En face, il y a le nouveau rond-point et vous y retrouverez la statue du mulet. Autrefois, il y avait un petit bassin d'eau fraîche avec un peu de rocaillies, verdure et fleurs au pied de la statue. Aujourd'hui, les grands arbres qui l'ombrageaient, sont remplacés par deux cyprès gris et verticaux, les bancs en béton et alu sont bien exposés au soleil, la statue est ancrée dans une marre d'asphalte noire, pas de bassin, pas de verdure. En lieu et place, vous trouverez un simple robinet d'eau. Ces aménagements de l'agglo ne m'inspirent pas grand enthousiasme, vous l'aurez compris. Elle me semble bien triste, minéralisée, pavée, asphaltée, avec un minimum d'arborisation. Statue et fontaine sont plantées là dans un milieu minéral et inerte, exposées au soleil et à la chaleur, cela n'invite pas du tout à s'y attarder. J'ai récemment participé aussi à la visite et à la conférence du projet Acclimatation. C'est une étude qui nous mène à mieux comprendre les enjeux de l'urbanisme et l'aménagement du territoire, dans le contexte du réchauffement climatique et de la densification urbaine que nous vivons maintenant. Saviez-vous que Sion est l'endroit du pays où les températures ont le plus augmenté ces dernières décennies ?

Je ne le savais pas avant de prendre connaissance de ce rapport. Je vous invite aussi à lire le compte rendu de ce projet sur le site de Sion.ch. Ce que j'aimerais vous dire, c'est que c'est maintenant que nous devons nous rendre compte que l'arborisation, la végétation, les plans d'eau sont des composants efficaces et économes qui doivent être intégrés dans nos aménagements urbains. Plus de bleu, de l'eau, plus de vert, de la végétation et moins de gris rendront notre ville plus conviviale et plus confortable, même avec un réchauffement climatique. J'espère vivement que les recommandations de ce projet seront prochainement intégrées dans tous les futurs aménagements et constructions sur la commune et incluses dans les travaux d'agglomération.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. A travers de ce qui vient de nous être communiqué par le président de la municipalité et divers articles de presse, nous avons appris notamment sur les JO 2026 que les milieux politiques désirent prendre ce dossier à leur compte. Le conseiller d'Etat, Frédéric Favre, va assumer la responsabilité d'une délégation cantonale liée à la candidature. La ville de Sion, malgré un certain nombre de réserves, se dit prête à financer le dossier de candidature à hauteur de 1 million de francs, sauf erreur. Pour l'instant, demeure toute une série de questions pour lesquelles le groupe des Verts, au conseil général, aimerait bien obtenir une réponse.



Quelles sont les visées exactes ou les objectifs concrets poursuivis par la ville en se lançant dans cette aventure, pas forcément sans risque ? Y a-t-il eu une analyse précise des risques encourus en particulier au niveau financier ? Qui ou quel service va prendre en charge le dossier JO pour la ville de Sion ? L'administration communale est-elle prête à conduire ce dossier qui, à la longue, va s'avérer particulièrement gourmand en temps de travail temps exponentiel si les jeux nous seront attribués ? La ville aura-t-elle un ou plusieurs représentants dans la délégation cantonale liée à la candidature de Sion 2026 ? Au niveau des ressources humaines, notre cité, à l'image de ce que va faire le canton, va-t-elle engager un délégué aux JO ? L'enthousiasme que semble générer ces JO dans passablement de milieux, ne doit pas nous faire oublier les risques financiers encourus. A ce niveau, une augmentation de budget est-elle d'actualité pour assurer l'accompagnement de la candidature, et par la suite, une fois l'organisation des jeux éventuellement obtenue ? Quelles sont les recettes qui vont servir à financer le dossier de candidature et l'organisation proprement dite si la candidature aboutit ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Comme je l'ai dit tout à l'heure et je crois que je vous l'avais précisé lors d'une première intervention, la ville de Sion quant à elle s'est engagée dans cette candidature à mettre à disposition son territoire, elle a défini des règles bien précises qui étaient celles que je vous ai précisées. Un des éléments essentiels de l'engagement de la ville, était de ne pas péjorer le développement de la ville de Sion, en termes de ressources financières et en termes de ressources humaines. Nous ne voulons pas mettre tous nos œufs dans le même panier et pouvoir assurer le développement ou la réalisation des projets. Il n'est pas prévu, du côté de la ville de Sion, d'engager un collaborateur ou un délégué aux jeux olympiques, comme le canton l'a fait. Je vous rappelle que le canton a prévu, dans le budget de candidature, qui est de l'ordre de 24 millions, de mettre 4 millions. Et c'est clair que pour valoriser ces 4 millions, le canton a imaginé, qu'engager un responsable pour les jeux olympiques, pouvait faire du sens. Pour la ville, on n'est pas du tout dans les mêmes ordres de grandeur et aujourd'hui c'est un engagement du président dans ce comité de soutien politique et la participation à quelques séances techniques de notre chef de service des sports. Il n'y aura pas plus d'engagement dans cette première phase de candidature, soit en termes financiers soit en termes de ressources humaines. Une fois que nous aurons tous les éléments financiers, notamment les questions qui avaient été posées par la municipalité, c'est-à-dire "quel est l'engagement de la Confédération, du canton ?", le conseil municipal pourra véritablement prendre une position définitive et mettre les montants nécessaires au budget et revenir vers vous pour vous les présenter.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. J'aimerais vous signaler une séance d'information, une présentation de Monsieur Rochat qui sera donnée jeudi à 20 heures dans cette même salle sous l'égide d'une association.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci pour cette information, je n'ai plus de prise de parole. Je clos ici ce plenum et vous remercie tous de votre participation.

Sion, le 4 août 2017

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger



LISTE DES PRESENCES DU 20.06.2017

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC
2	Antonini	Tobia	PLR
3	Barras	Dominique	PDC
4	Betchov Gabioud	Denise	ADG
5	Boand	Vincent	UDC
6	Bodrito	Jean Pierre	ADG
7	Bonvin	Claire Lise	PDC
8	Bornet	Patrick	PLR
9	Bornet	Ruth	PLR
10	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
11	Broccard	Jean Michel	PDC
12	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
13	Collet	Bastian	ADG
14	Darbellay	Karine	LES VERTS
15	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
16	Fauchère	Régine	PDC
17	Fellay	Gilles	PDC
18	Fumeaux	Dionys	UDC
19	Gachnang	Mathieu	PDC
20	Gex	Fanny	ADG
21	Gianadda	Isabelle	PDC
22	Gillioz	Fernand	PLR
23	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
24	Jacquier	Michael	PDC
25	Juillerat	Olivier	PLR
26	Kuchler	Fabien	PLR
27	Léger	Jean Charles	PDC
28	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
29	Marquis	Marco	PLR
30	Marzorati	Lauryn	UDC

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Maury	Cindy	ADG
32	Mayor	Noémie	PLR
33	Micheloud	Benôit	PDC
34	Mirailles	Christian	LES VERTS
35	Mittaz	Xavier	PLR
36	Moren	Jean Philippe	PDC
37	Moulin	Guillaume	UDC
38	Mukuna	Akanga	PDC
39	Pallara	Chantal	PLR
40	Pallara	Juan Carlos	ADG
41	Pfister	Brigitte	LES VERTS
42	Pitteloud	Christophe	PDC
43	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
44	Reist	Martin	UDC
45	Rey	Charles André	PDC
46	Rossier	Virginie	PDC
47	Rouiller	Jean Daniel	PLR
48	Schüpbach	Pierre	PDC
49	Sierro	Christophe	PDC
50	Stalder	Thierry	PLR
51	Tavernier	Jérôme	PLR
52	Theler	Maud	ADG
53	Trabacchi	Sophie	PDC
54	Turatti	Alain	PLR
55	Ulrich	Daniel	PLR
56	Varone	Gérard	PDC
57	Zuchuat	Raphaël	PDC
58	Zumstein	Alain	PLR
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			
2			
3			
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Nanchen	Magali	LES VERTS
2			
3			
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			